

Actualité

Le canton du Tessin va centraliser le **placement** des enfants mineurs et mieux reconnaître les familles d'accueil. **2**

Le Valais s'appuie sur des psychologues pour replonger au plus vite les assurés AI dans le monde du travail. **3**

Un psychiatre, spécialiste en victimologie, analyse les conséquences des **agressions violentes**. Interview. **4**

DOSSIER Médiation



La gestion moderne des conflits peine à s'imposer

La médiation est dans l'air du temps, elle croît et se développe, des Maisons de la médiation s'ouvrent à Genève et à Fribourg, les offres de formation abondent. Dans de nombreux domaines de la vie sociale, elle permet aux personnes en conflit de trouver elles-mêmes leur solution. Elle pénètre même le monde juridique. Mais, en s'institutionnalisant, ne perd-elle pas son âme? Repère social a interrogé praticiens et théoriciens. **5-13**

Chronique juridique

Le canton de Genève connaît la **médiation pénale** depuis 2001 et a inscrit la médiation civile dans une loi. **14-15**

Recherche

Une assistance sociale défend une plus grande présence féminine dans les **prisons**. **16-17**

Internet

Divers sites permettent à chacun de mieux connaître son **rapport à l'alcool**. **20**

Lu pour vous **21**

Social en lecture **22**

Social express **23-26**

Agenda **27-28**

Si jeunes et si fragiles

Un tiers des Suisses se sent en mauvaise santé psychique selon un rapport de l'Observatoire suisse de la santé. Les Helvètes de moins de 35 ans sont plus fragiles psychiquement que les travailleurs étrangers. Les jeunes connaissent le chômage, parfois même avant leur premier emploi rémunéré. Et que dire des chiffres alarmants du taux de suicide chez les moins de 25 ans! Triste bilan pour un pays industrialisé qui fournit pourtant à la majorité toit, travail et nourriture.



Mais ces trois éléments ne suffisent plus à assurer le bien-être. La course à la performance, l'obsession du rendement à court terme, le durcissement des conditions de travail et la menace du chômage fragilisent les employés. Selon le psychiatre genevois Gilles Godinat, «le stress, l'épuisement, les troubles du sommeil sont de plus en plus fréquents: 44% de la population active dénonce ainsi une forte tension au travail».

En outre, l'explosion du nombre de rentiers à l'assurance invalidité inquiète. D'une part parce que les allocataires sont toujours plus jeunes et d'autre part par ce qu'on y dénombre de plus en plus d'affections psychiques - trois fois plus qu'il y a quinze ans. Selon l'Office fédéral des assurances sociales, 34% des bénéficiaires d'une rente sont devenus invalides à la suite d'une maladie psychique.

Dès lors que faire? La «détection précoce» s'impose de plus en plus, notamment dans le cadre de la 5e révision de la loi fédérale sur l'assurance invalidité. Il s'agit désormais de miser sur ce que le collaborateur peut réaliser et non sur ce qu'il ne peut plus effectuer. L'important est qu'il reste dans le circuit du travail, ne serait-ce que deux heures par jour. D'autant plus que les assurés souffrant de troubles psychiques sont plus difficiles à réinsérer. De même, détection et prévention sont essentielles pour les jeunes, hantés par le suicide. Fort heureusement, la mobilisation de l'entourage, des enseignants et des proches s'est organisée depuis peu et l'information sociale y joue un rôle capital. Savoir décoder le langage de ces jeunes en souffrance est primordial, afin qu'ils retrouvent la confiance perdue.

Il devient urgent de réfléchir à la prévention et d'innover dans ce domaine car les maladies psychiques tissent leur toile sournoisement.

Alexis Carrel¹, chirurgien et physiologiste français, avait malheureusement vu juste dans les années 30. A force de techniciser la médecine et de découper le corps en tranches - auscultées par des spécialistes - nous avons évincé ou minimisé les maux de l'âme. Qui renaissent de leurs cendres dans la version la plus aiguë. ■

Françoise Debons Minarro

1. Alexis Carrel, «L'homme cet inconnu», Lonrai: Plon, 1935, 380 p.

Prochain dossier

L'éthique du travail social dans l'asile



Le Tessin revoit son système de placement

Le canton du soleil et de la modernité sociale va centraliser le placement de mineurs. Les familles d'accueil seront mieux reconnues.

Au Tessin, la question du placement des mineurs dans des foyers éducatifs ou des familles d'accueil fait débat. Dans le système actuel, quatre services différents sont habilités à appliquer ces mesures de protection. Si cette division du travail entraîne une trop grande disparité des réponses de la part des services placeurs, elle laisse également trop d'espace à la subjectivité dans le traitement des demandes. «Les familles, les écoles, les autorités ne savent pas toujours à qui s'adresser», indique Ivan Pau-Lessi, chef du Service cantonal de la jeunesse. Et de souligner à quel point une bonne évaluation des situations de crise avec un mineur est importante». Auparavant, quelques placements ont été motivés par la nécessité de soutenir une famille, alors qu'une action sociale en milieu ouvert aurait été plus adéquate».

Une équipe pluridisciplinaire de l'Ecole universitaire professionnelle de la Suisse italienne (SUPSI) a donc été chargée de passer le système tessinois au peigne fin. Son enquête, publiée récemment, se base sur des interviews et sur une analyse des systèmes en place en Valais et en Lombardie. Elle débouche sur une série de recommandations.

Le canton est d'abord invité à centraliser les décisions de placement à partir d'une seule structure: soit un service pour les mineurs, qui devra rapidement être mis sur pied. Actuellement, environ 250 jeunes se trouvent placés dans des internats et 120 au sein de familles. Mais ces situations relèvent tour à tour de la jeunesse, de la psychiatrie, de la justice, ou d'un service psychosocial pour adultes et mineurs. «Le système n'est pas très efficace», admet Ivan-Pau Lessi. Le rapport de la SUPSI ne dit pas autre chose: «La décision de sortir un jeune de sa famille pour le placer dans un foyer ou une famille d'accueil ne peut être laissée seulement à la subjectivité d'une personne, ni connaître de réponse valide dans l'absolu; elle doit être prise en fonction de critères de base partagés par tous les acteurs». D'ici à 2006, un service spécialisé devrait donc s'occuper de l'évaluation et du suivi de tous les placements de mineurs dans ce canton.

Placements en ligne

Les entretiens réalisés ont aussi montré que les travailleurs sociaux perdaient du temps à trouver des lieux de placement et que, par ailleurs, personne n'était capable de connaître l'état réel des besoins. Un site Internet ouvert aux institutions et aux partenaires, sorte de bourse du placement, permettrait de connaître en temps réel l'état des demandes individuelles ainsi que l'offre en «lits» dans des familles ou des foyers. L'idée a plu au Département de l'action sociale tessinois, indique Roberto Sandrinelli, responsable de l'office social du canton. Les procédures uniques utilisées par les acteurs de ce domaine de la protection sociale seront aussi revues. «Nous découvrons que l'instrument mis en place en 2001 entre les partenaires ne fonctionne pas toujours bien. Certains assistants sociaux estiment que les questionnaires utilisés pour les placements ne sont que de la paperasse. D'autres les abordent de façon très différente. Nous allons renforcer la formation et mettre à jour nos outils.»

Action éducative des familles

Une analyse des besoins réels est également jugée nécessaire. «Depuis quinze ans, tout le monde évoque la création d'un centre pour adolescents souffrant de troubles psychiques, mais personne n'est capable de fournir une évaluation de la demande pour ce type de service», regrette Roberto Sandrinelli. Au niveau individuel, il s'agira d'éviter qu'une famille obtienne le placement d'un mineur sans qu'une analyse sérieuse des problèmes et des besoins soit menée. Les propositions de la SUPSI tombent à pic. Elles vont s'imbriquer dans une nouvelle loi sur le soutien aux familles et la protection des mineurs. Grâce à ce texte, qui entrera en vigueur en 2006, le Tessin va se doter d'un système qui offrira aux familles, et aux femmes notamment, la possibilité de mieux concilier travail et charges liées aux enfants. Une aide financière pour le paiement des crèches est prévue cette année. Quant au placement de mineurs, il s'agira aussi de récompenser financièrement l'effort des familles d'accueil pour leurs prestations éducatives. ■

Stéphane Herzog

Le Valais teste la réinsertion professionnelle immédiate

Le Valais conduit depuis un an une expérience pionnière en Suisse. Douze psychologues de l'office cantonal de l'assurance invalidité mènent des entretiens précoces. Objectif: replonger les assurés au plus vite dans le monde du travail.

Depuis un an, l'office cantonal de l'assurance invalidité (AI) valaisan mène une expérience pilote, réalisant des entretiens précoces pour celles et ceux qui ont des chances de se reclasser dans le monde du travail. Cette démarche part d'un fait avéré dans la réadaptation professionnelle: plus vite on agit, plus on possède de chances de rattraper les personnes en difficulté au wagon des personnes actives. Les experts de la cinquième révision de la loi sur l'invalidité, qui devrait aboutir en 2007, sont de cet avis. La détection précoce et de suivi (DSP) constitue en effet l'un des chapitres clé de cette nouvelle politique. Et cette fois, le Valais a devancé les intentions fédérales.

Dès l'ouverture du dossier, les centres régionaux de placement dirigent les assurés concernés vers les psychologues de l'office en question. Un point de la situation est réalisé et le projet de reclassement démarre, selon un plan de route précis. La démarche permet aussi des rencontres. Elle humanise l'assurance invalidité, qui prend dès lors un visage. «Dans la procédure usuelle, les gens n'ont parfois aucun contact humain avec l'AI durant plusieurs mois. Là, les personnes conservent une image positive d'elles-mêmes et un rythme de vie actif», explique Marie-Noëlle Besson, une psychologue qui participe à ce projet depuis le début. Cette dynamique agit donc comme un «dopant». Souvent, les assurés appellent eux-mêmes des médecins ou des entreprises pour accélérer la procédure.

Par la voie classique, un dossier peut en revanche traîner longtemps - jusqu'à deux ans - avant d'aboutir à une mesure concrète. Grâce aux entretiens précoces, quelques mois suffisent dans certains cas.

La touche humaine

Le projet valaisan est né de la volonté de la psychologue Marie-France Fournier, coordinatrice de la réadaptation à l'office AI, et du chef de région Jean-Pierre Revaz. Il faut dire que le Valais n'est pas un excellent élève en matière de réinsertion. Selon une statistique de l'OFAS, la probabilité d'être bénéficiaire de mesures de réadaptation en 2003 atteignait 2,7% dans le canton. Seul Genève fait moins bien avec un taux de 2,6%.

L'expérience, qui avait débuté dans le Bas-Valais, a été étendue à tout le canton l'été dernier. De deux psychologues, on est passé à douze. Même s'il est encore trop tôt pour tirer un bilan chiffré de ce travail, le ton est à l'optimisme: la demande suit et les psychologues se sentent utiles. Surtout, ils ont le sentiment d'apporter une touche humaine dans une machine AI, méconnue et mal considérée. «Tout le monde s'est impliqué», se souvient Marie-Noëlle Besson. Motivation aidant, chacun a accepté une légère surcharge de travail, et le projet n'a nécessité aucun investissement.

Traiter les problèmes de front

«Comme d'autres mesures de la cinquième révision de l'AI, celle-ci cherche des solutions et prend les problèmes de front.» Josée Martin, directrice adjointe des Institutions sociales suisses pour les personnes handicapées (Insos), se réjouit de l'expérience valaisanne. Avec un bémol. «Ce n'est pas tout de dépister et de réinsérer. Il faut assurer le suivi, pour éviter que les gens ne perdent pied. C'est la clé de voûte du système.» D'autant qu'on réinsère plus difficilement les assurés souffrant de maladies psychiques, et que la prévalence de ces troubles a fortement augmenté. C'est ce qui constitue la toile de fond de la cinquième révision de l'AI. Il s'agit de réduire le trou de l'AI (4,5 milliards à la fin 2003) et de diminuer de 10% le nombre des nouvelles rentes. La vitesse deviendrait alors un argument purement économique. Le phénomène est déjà à l'œuvre dans les ateliers protégés, où il est demandé aux personnes avec handicap d'être plus rentables et donc de produire davantage. «Comment faire?», interroge Yvan Rebord, directeur de la Fondation St-Hubert, à Sion, où travaillent quelque 300 hommes et femmes. «Nous ne pouvons pas concurrencer l'économie privée, nos marchés de niche sont peu rentables, et nous composons avec des handicaps de plus en plus lourds. C'est la quadrature du cercle.»

De ces trivialités pécuniaires, les psychologues de l'office cantonal AI sont loin. Ici, ce sont les gens qui comptent en premier. Marie-Noëlle Besson: «Notre projet a été mis sur pied par des personnes qui n'ont pas cette vision financière. Tant mieux si notre démarche coïncide avec un intérêt économique.» ■

Charles Pralong

Notre société préfère les criminels aux victimes



personne qui a vécu un terrible accident de voiture ne touchera plus un volant.

Autre aspect de l'événement traumatique : être nié en tant qu'être humain. L'employé de banque braqué n'est qu'un objet, la femme violée une sorte de poupée gonflable. C'est pourquoi, les victimes vont développer des troubles de l'identité et de l'estime de soi.

– Comment soigne-t-on de tels troubles ?

– Une des bases du traitement est l'exposition. Elle consiste à confronter la victime à ce qu'elle évite afin de l'y accoutumer, en la plaçant dans un cadre thérapeutique soutenant où elle pourra peu à peu remettre ses idées en ordre. C'est pourquoi confronter la victime à son agresseur peut être excellent, si la victime y a été bien préparée. Cela lui permet de reconquérir sa position de sujet, c'est-à-dire d'être humain.

On soigne aussi en mobilisant la colère qu'éprouve une personne à l'idée d'avoir été agressée. Cette colère, les victimes la dirigent souvent contre elles-mêmes, car une victime se sent toujours coupable. Cette culpabilité est une bonne chose au début d'un travail thérapeutique : les gens se racontent qu'ils ont un peu participé à ce qui leur est arrivé, cela leur redonne un sentiment d'humanité.

– Certaines personnes ne participent-elles pas « par défaut » ? Je pense à une histoire de viol où, à écouter le récit des faits au tribunal, on se demandait pourquoi la jeune femme n'avait pas vu venir le danger.

– Il s'agissait sûrement d'une personne qui avait déjà subi de violents traumatismes dans l'enfance. Quand on a été cassé tout petit, qu'on a été battu, violé, qu'on a subi l'inceste, on ne sait plus se protéger. Pire, on peut se mettre dans des situations où ça recommence : une femme élevée par un père alcoolique violent va se marier avec un alcoolique violent. Ces victimes « déstructurées » ne sont pas celles qui subissent un événement traumatique unique : elles ne peuvent pas éprouver de colère parce qu'elles ont été agressées, pour elles, c'est normal...

– Est-ce que les victimes de mobbing ou de harcèlement sexuel ont aussi en elles quelque chose de cassé, des fêlures qui donnent prise à l'agresseur ?

– Le mobbing peut être un mode de gestion des ressources... humaines, favorisé par les stéréotypes de domination et de performance, et chacun peut y être exposé. Mais parmi les victimes de harcèlement au travail, certaines ne font que répéter des situations d'humiliation et de maltraitance infantiles, tout comme celles dont on vient de parler.

– Notre société si friande de « success story », n'exerce-t-elle pas aussi une forme d'agression ? Pour les victimes, n'ajouterait-elle pas aux traumatismes la honte insidieuse d'être un « loser » ?

– Bien évidemment, notre société est fondée sur les stéréotypes de domination masculine, la loi du plus fort. Être une victime c'est effectivement présenter le contretype de l'image idéalisée du gagnant : un maillon faible... une mauviette, un perdant. Notre société raffole de la violence et préfère les criminels aux victimes, il suffit d'ouvrir sa télévision et tant pis pour les enfants. ■

Gérard Lopez est psychiatre, spécialiste en victimologie et expert auprès de la Cour d'appel de Paris.

Repère social l'a rencontré lors du colloque organisé en novembre dernier pour les dix ans du Centre LAVI de Genève.

– Repère social : Viol, attentat, braquage. Que se passe-t-il dans le psychisme quand on subit un événement traumatique ?

– **Gérard Lopez :** Lors d'un pareil événement on est confronté à sa propre mort – c'est en cela qu'il est traumatique – et c'est parfaitement intolérable, puisque que nous sommes tous persuadés d'être immortels. C'est pourquoi le psychisme se débrouille : les gens vont se déconnecter de la réalité, se distancier d'eux-mêmes, se voir agir de l'extérieur. Cette « dissociation » va faire le lit des troubles. L'épisode traumatique s'inscrit dans le cerveau. Il réapparaîtra sans être sollicité lors de flashes, de cauchemars. Les victimes vont développer des conduites d'évitement pour ne pas être confrontées à ces reviviscences; par exemple une

Propos recueillis par Véronique Schwed



©Gettyimages

La médiation perd-elle son âme ?

La médiation est dans l'air du temps, même si pour l'instant l'offre de médiateurs est supérieure à la demande. C'est un processus consensuel dans lequel un tiers, indépendant et impartial, sans pouvoir de décision, est appelé, avec l'accord des parties, à les aider à trouver elles-mêmes une solution au conflit qui les oppose¹. La médiation restitue aux personnes les conflits qui leur appartiennent, tout en les invitant à assumer une double responsabilité : individuelle et sociale.

Ce nouveau modèle d'action implique une formation interdisciplinaire et se professionnalise. Née aux Etats-Unis, la médiation a ensuite touché le Québec avant de parvenir en Europe. La médiation familiale, développée en Suisse à la fin des années 70, a une longueur d'avance sur les autres domaines. Elle répond à la majorité des demandes de médiation; elle s'applique notamment à régler des conflits entre conjoints, fratries, membres de la famille. Mais elle peine encore à entrer dans les mœurs.

Et pourtant, de nos jours, la médiation s'étend dans de nombreux champs de la vie sociale : travail,

école, quartier, santé, voire environnement. Genève a inauguré les nouveaux locaux de la Maison des médiations en septembre 2004 et Fribourg a suivi le mouvement en février 2005. De son côté, l'Etat engage depuis peu des médiateurs à temps partiel dans les domaines du droit (pénal et civil, lire en pages 14-15), du social et de la santé. En s'institutionnalisant et en devenant plus généraliste, la médiation ne risque-t-elle pas de perdre son âme? *Repère social* a interrogé théoriciens et spécialistes de la question dont les avis divergent. Selon Jean-Pierre Bonafé-Schmitt, enseignant à l'université de Lyon, «la médiation pourrait devenir (...) l'arbre à palabre modernisé» ■

Françoise Debons Minarro

1. Définition tirée d'un exposé de Christine Guy-Ecabert, membre du comité de MédiaNE (association neuchâteloise de promotion de la médiation).

Retrouvez la bibliographie complète ainsi que les formations en médiation sur www.reperesocial.ch/dernier_numero

sommaire

La médiation ne doit pas être une marchandise	6-8
Une intervention utile là où l'émotionnel prévaut	9-10
La médiation implique un changement de paradigme	11
Fribourg mise sur le réseau	12
«Imposer la paix sans aller aux sources du conflit, ce n'est pas viable»	13

La médiation ne doit pas être une marchandise

La médiation, entre pratique spontanée et technicisation croissante, est-elle en train de perdre son âme? L'offre est importante, les demandes restent rares.

A l'origine de la médiation, il y a une pratique probablement aussi ancienne que l'humanité: pour éviter plaies, bosses et brouilles irrémédiables, les groupes sociaux ont toujours fait appel à des individus neutres et sans pouvoir, chargés d'amener les personnes en conflit à trouver un compromis sans que quiconque perde la face. Ce type de médiation se pratique d'ailleurs encore dans les sociétés dites «traditionnelles», par exemple en Afghanistan (voir article p. 13).

Retrouvée, réinventée il y a une trentaine d'années, la médiation est longtemps restée plutôt informelle. Elle se fondait largement sur cette évidence que rappelle Bruno Tricoire: «Nous sommes tous médiateurs dès que nous nous efforçons de vivre en bonne entente avec les autres et de passer les compromis nécessaires à toute communication, bref de souscrire à l'idéal tolérant et consensuel de notre modernité.» Partie de ce qu'on nomme aujourd'hui la «société civile», elle était pratiquée par des bénévoles issus d'associations, ou par des professionnels du social soucieux de trouver des solutions pacifiques aux conflits rencontrés dans le cadre de leur travail. C'est dans les années 70 aux Etats-Unis qu'apparaît la médiation familiale, dans le but déclaré de désengorger les tribunaux. La conciliation pénale apparaît dans les années 80 sous l'impulsion conjuguée de magistrats et de mouvements associatifs.

Selon Laura Cardia-Vonèche, sociologue à l'Institut de médecine sociale et préventive de Genève, spécialiste de la famille, la médiation familiale en Suisse commence à partir du malaise de travailleurs sociaux chargés, dans les cas de divorce, de mener des enquêtes sociales pour les tribunaux. Le besoin s'en fait sentir en relation avec la modification de la loi sur le divorce de 1975 qui introduit le consentement mutuel. Plus accessible, cette procédure part de l'idée que les divorçants sont à même de régler leurs problèmes: «Confrontés aux comportements conflictuels des conjoints au moment de définir la garde des enfants et le montant d'une pension, les travailleurs sociaux avaient besoin de préciser leur champ professionnel. Ils avaient aussi besoin de réfléchir sur la rupture des liens, cause de souffrance, surtout pour les enfants. La médiation familiale permet aux parents de trouver une solution afin que les enfants

puissent garder le lien avec chacun d'eux et que cette solution soit mieux appliquée que si elle était ordonnée par un juge.»

C'est ainsi que cette pionnière a participé à la fondation, en 1996, du Groupement pro-médiation (GPM), qui a pour but la promotion de la médiation en Suisse romande et qui continue à organiser des formations «généralistes».

Montée en puissance

Mais les temps ont changé. Depuis ces premières expériences, partout, aux Etats-Unis et en Europe, on observe une montée en puissance des offres de médiation, professionnelle et bénévole, une multiplication de ses secteurs d'application. Elle se développe dans tous les domaines de la vie sociale – famille, quartier, entreprise, hôpital, etc. – où des conflits peuvent éclater entre des personnes. Les autorités politiques n'hésitent pas à subventionner des «Maisons de la médiation», à installer des médiateurs dans les administrations, à édicter des lois instituant la médiation dans des domaines (civil et pénal) relevant jusque-là des tribunaux (voir article p. 9-10). Ainsi, elle se présente comme «promesse» de réponse à des problèmes de communication, de régulation des crises et des conflits et même comme réponse à des problèmes de violence et d'exclusion sociale.

Cette explosion des offres de médiation s'est progressivement accompagnée d'un processus de formalisation et de standardisation afin de correspondre à des contextes plus spécifiques tels que la justice, l'éducation, la résolution de conflits dans des quartiers réputés «difficiles», etc. La nécessité de l'enseignement s'est aussi fait sentir par rapport à l'inflation des médiations, pour donner une certaine cohérence et favoriser la création d'une nouvelle profession. Cette perspective séduit assistants sociaux, psychologues, éducateurs, voire juristes, qui n'ont que l'embarras du choix en matière de formation, depuis le cours de sensibilisation jusqu'au «master» universitaire.

Engouement

«La médiation est une réponse à un problème général et c'est sans doute ce qui suscite l'engouement dont elle jouit: les modes de régulation sociale changent dans nos sociétés, ils ne se font plus par le haut, explique Laura Cardia-



©Gettyimages

Vonèche. La médiation part de l'idée que la régulation douce, prise en charge par les citoyens eux-mêmes, permet que le contrôle social soit intériorisé et non imposé. En médiation, les gens sont mis dans une situation où ils ne peuvent pas faire autrement: la solution négociée est donnée par un cadre bien défini.»

Jean-Pierre Bonafé-Schmitt, enseignant et chercheur à l'Université de Lyon II, confirme: la médiation intervient dans un contexte de crise des structures traditionnelles de régulation et de socialisation – l'institution judiciaire, la famille, l'école. Il rappelle ainsi qu'«avant», les conflits étaient gérés par les notables locaux. «Ces autorités ont été remises en question, suscitant la nécessité de nouvelles structures de régulation sociale, intermédiaires entre la population et les pouvoirs publics. La médiation agit contre le sentiment d'insécurité, elle recrée donc un contrôle social contre l'anomie, elle responsabilise à nouveau les gens. C'est un paradoxe: car si les premières initiatives sont parties de la société civile, c'est l'Etat qui permet leur réalisation. C'est une recréation du tissu social par le haut.»

Selon lui, «la médiation vise à aider les personnes à trouver leurs propres solutions; et l'expression du dissensus, sous une forme ritualisée, permet ensuite l'échange réparateur. Il y a là un travail de communication.» Jean-Pierre Bonafé-Schmitt se réfère ici explicitement à une théorie énoncée par le philosophe allemand Jürgen Habermas: dans cette perspective, l'«agir communicationnel» ne se réduit pas à une technique de gestion des conflits mais vise à promouvoir un autre modèle de

régulation sociale. Cette action est fondamentalement démocratique, dans la mesure où elle permet la libre expression et un échange communicationnel pluriel.

Beaucoup d'offre, peu de demande

Ce n'est cependant pas l'avis de Pierre Bourdieu, qui critique cette forme de débat «où les intérêts particuliers en concurrence recevraient la même considération et où les participants, se conformant à un modèle idéal de l'«agir communicationnel», essaieraient de comprendre le point de vue des autres et de lui donner le même poids qu'à leur point de vue propre. Comment ignorer que (...) la domination n'est jamais absente des rapports sociaux de communication?»² En effet, toute l'œuvre du sociologue met en évidence que les inégalités dans l'accès au langage et à la maîtrise de ses formes constituent un facteur essentiel de discrimination sociale.

Bruno Tricoire est lui aussi critique. Il estime que «l'exigence de neutralité du médiateur est un miroir à deux faces: l'une représente le projet d'une justice «contractuelle» dans les situations de crise, l'autre invisibilise la fiction juridique d'un contrat qui prend pour établies l'équivalence et la commensurabilité des parties prenantes et les assujettit à une rationalité sociale qui laisse pendante (qui neutralise donc) la question du pouvoir.»³

Et c'est peut-être là que le bât blesse: les présupposés de la médiation ne sont-ils pas trop utopiques? Ne partent-ils pas d'une vision idéalisée des rapports réels? En effet, tout irait bien au royaume de la médiation s'il n'y avait pas un os, et de taille: les candidats au processus ritualisé sont

Les nouveaux ingénieurs de la médiation

Actuellement on distingue de plus en plus les fonctions de médiateurs et d'ingénieurs de la médiation. Jean-Pierre Bonafé-Schmitt a créé l'Association médiation Lyon (AMEDIL), regroupant 13 centres de médiation. Les médiateurs, hautement qualifiés (avec masters), reçoivent des mandats des municipalités de la région pour mettre sur pied des structures, en recrutant et formant des médiateurs bénévoles en 30 heures. Au programme: médiation versus négociation, règles de déontologie ainsi que diverses techniques telles que processus de la médiation, rituel (par des jeux de rôles, des simulations), rédaction d'accords, etc. C'est un exemple d'ingénierie de la médiation.

L'Université de Lyon II dispense une formation complète en médiation: «inter-pluridisciplinaire», elle touche notamment à la sociologie, à la psychologie, au droit. Elle aborde deux types de médiation: la gestion des conflits et la socialisation. Jean-Pierre Bonafé-Schmitt, enseignant et chercheur dans cette faculté, précise: «Au départ, tous les médiateurs étaient formés en 40 heures. En 1992, le Forum européen de la médiation familiale a proposé un standard variant de 180 à 210 heures. Depuis 2003, la France connaît un diplôme d'Etat en médiation familiale. L'Université de Lyon II propose un master en deux ans de même que l'Institut Kurt Bösch (IUKB) à Sion qui délivre un master européen de médiation et un diplôme universitaire de médiation à vocation professionnalisante.

D.G.

La médiation est à différencier de la **négociation** (qui tend de façon souvent informelle à un accord pour construire des relations ou mettre fin à un conflit), de la **conciliation** (où l'on tente de rapprocher des points de vue, à l'aide ou non d'un tiers conciliateur), de l'**arbitrage** (où un tiers impartial tranche après examen des avis des deux parties).

rare, en Suisse romande par exemple, et les «pros» ont peu de clients... Et partout en Europe, on observe que les personnes pouvant user avec profit de la médiation l'ignorent ou même s'en détournent. Même la médiation familiale n'est pas vraiment entrée dans les mœurs, affirme Laura Cardia-Vonèche: «La preuve? On est contraint de la rendre obligatoire. De fait, la médiation familiale stagne...» Elle observe aussi la grande agitation des médiateurs pour se faire reconnaître, l'enthousiasme qui gagne le système judiciaire genevois: «Mais en médiation pénale, il y a un cas par année! Et les situations «sans solution» retournent au tribunal...»

Discipliner le conflit

Cela ne va pas sans poser une question de fond: en s'institutionnalisant, la médiation perd-elle son âme? Jean-Pierre Bonafé-Schmitt confirme que souvent, dans la médiation institutionnelle, les qualités indispensables font défaut: le médiateur est rarement un vrai tiers, il fait partie, par exemple, de l'administration. Dans ce sens, on peut dire qu'il fait de la conciliation.

Daniela Gaddi, assistante à la chaire de criminologie de l'Université de Milan, propose une autre réponse: «Née en tant que pratique informelle, comme modalité de revalorisation du conflit, de réappropriation du conflit par les sujets impliqués, de réactivation de la communication et, en conséquence, différant des pratiques de simple gestion et manipulation des relations conflictuelles, (...) elle est en train de se convertir en une intervention sociale professionnelle, avec pour but de discipliner le conflit et, en définitive, les parties impliquées dans ce dernier.»⁴

Cette évaluation fait écho aux propos de Pierre Bourdieu, qui rappelle: «La forme par excellence de la violence symbolique est le pouvoir qui (...) s'exerce par les voies de la communication rationnelle, (c'est-à-dire avec l'adhésion extorquée) de ceux qui, étant les produits dominés d'un ordre dominé par des forces parées de raison, (...) ne peuvent qu'accorder leur acquiescement à l'arbitraire de la force rationalisée.»⁵

Quant à Achille Grosvernier, médiateur professionnel et président du Groupement pro-médiation (GPM), organisation faîtière romande, il déclare: «L'engouement actuel vient d'une perversion du marché. Qui régule la «main invisible» d'Adam Smith? La médiation est un des instruments de régulation de ce marché lorsque le droit ne suffit plus, une «loi alternative» à la voie judiciaire pour résoudre les conflits. La vision idéale de la médiation vise, à travers elle, à restaurer le lien social, à laisser les gens gérer eux-mêmes les situations dans lesquelles ils se trouvent. Mais cet idéal est utilisé à d'autres fins et devient un instrument de régulation sociale. Les gens vont peu en médiation parce qu'ils ne croient pas, avec raison, aux discours sur le médiateur sans pouvoir, sans expertise.»

Quant à Daniela Gaddi, elle analyse de la manière suivante l'indifférence avec laquelle le monde de la

médiation considère l'écart entre l'offre abondante et la demande anémique: «Il paraît en somme qu'un mécanisme s'est mis en place pour lequel la médiation des conflits, associée à une quelconque marchandise, peut être lancée sur le marché, vendue au plus offrant et récupérée en termes de profits. (...) Elle est un instrument plutôt flexible en lien à de nombreux emplois, ce qui en fait une marchandise particulièrement attrayante pour un quelconque opérateur économique.»

L'idéal persiste et veut durer

Pourtant, l'idéal reste: définie comme un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, la médiation est riche de possibles. Achille Grosvernier en est convaincu: «On est dans un discours social tellement individualisant qu'il n'y a pas de place pour l'autre. S'il y a évitement du conflit, l'autre n'est pas là, il équivaut à zéro. S'il y a recours à la compétition – au tribunal – l'autre est annulé, il équivaut aussi à zéro. Or la logique de l'annulation de l'autre n'est pas possible dans le divorce, par exemple. La médiation offre une situation où l'humain est au centre. Mais cela exige de mettre en place un changement de culture.»

Jean-Pierre Bonafé-Schmitt confirme: «La médiation est un moyen de socialisation. L'important n'est pas le nombre de conflits gérés, mais le nombre des médiateurs, qui recréent du lien social dans les quartiers. Les techniques de gestion des conflits en vogue ne sont pas l'aspect principal. La médiation est une contre-culture dans notre société, ce qui explique qu'une personne sur deux refuse la médiation. Pourtant, des études montrent que toutes les personnes passées en médiation reviennent.» Et il se prend à rêver: «Aujourd'hui, la médiation ne fonctionne pas, elle n'est pas intégrée dans les mentalités. Elle pourrait pourtant, pour compenser la perte d'influence du groupe, réduit à la famille nucléaire, devenir le «constat amiable de la vie quotidienne», l'arbre à palabre modernisé.» ■

Diane Gilliard

1. Bruno Tricoire, «La médiation sociale: le génie du tiers», Paris: L'Harmattan, 2002, p. 25
2. Pierre Bourdieu, «Méditations pascalienues», Paris: Ed. Seuil, 1997, p. 80
3. Bruno Tricoire, op. cit. p. 44
4. Daniela Gaddi, «Médiation du conflit ou discipline du conflit: notes critiques sur les pratiques de médiation», in *Esprit critique*, été 2004, vol. 6, No 3, www.espritcritique.org
5. Pierre Bourdieu, op. cit. p. 99
6. Daniela Gaddi, op. cit.

Une intervention utile là où l'émotionnel prévaut

En principe, la médiation peut s'appliquer à toute situation interpersonnelle conflictuelle. Elle permet aux personnes de régler leur conflit de manière autonome sans déléguer à un tiers le pouvoir de décider des torts.

Mode d'emploi.

Un infirmier de nuit, père d'un petit enfant ne peut plus dormir à cause de la musique techno de son voisin. Excédé, il le frappe. Ce dernier porte plainte. Le procureur envoie le dossier en médiation, les deux parties acceptent la démarche. Au cours des entretiens – où ils sont d'abord reçus séparément – les voisins peuvent s'expliquer, se parler en tant que personnes et non en ennemis, découvrir le réel de la vie de l'autre. Le jeune, qui a trouvé un travail de nuit, comprend mieux les besoins de son voisin. La plainte est retirée suite à l'arrangement suivant : le père de famille a présenté ses excuses d'avoir «pété les plombs» et frappé, et le jeune n'écouterait sa musique préférée qu'à un volume modéré et à des heures précises. Cette situation est le résumé d'un sketch joué à la Maison genevoise des médiations (voir encadré) lors de l'inauguration de ses nouveaux locaux, en septembre 2004.

Le processus de médiation est en général semblable partout où il peut s'exercer. En effet, si la médiation familiale est la plus ancienne et la plus connue, sa pratique a ouvert la voie à d'autres domaines : santé, travail, voisinage, les conflits de bail, etc. En principe, la médiation peut s'appliquer à toute situation interpersonnelle conflictuelle. Elle est particulièrement adéquate là où l'émotionnel tient une large place. Comment parvient-on à la médiation ? Soit les gens prennent contact directement avec un médiateur – c'est ce que l'on appelle la saisine directe – soit le bouche à oreille fonctionne par des amis qui ont vécu une médiation. Des professionnels, travailleurs sociaux, avocats, régisseurs peuvent également la conseiller.

Conditions de la médiation

La médiation est une démarche volontaire, même dans le pénal. Mais il est nécessaire que la personne reconnaisse avoir commis un délit, sinon on se trouve en dehors de la sphère de responsabilité des interlocuteurs. Martine Chenou, présidente de la Maison genevoise des médiations, donne un exemple de médiation en cours d'affaire pénale : « Dans une histoire d'abus sexuel, la victime, appuyée psychologiquement et juridiquement, a demandé la médiation pour pouvoir dire à l'autre ce qu'elle avait vécu et entendre ce que cette personne avait à dire et puisse reconnaître les faits. Cette situation montre que la médiation peut s'exercer en parallèle ou après une procédure pénale et présenter un aspect réparateur important. Mais il faut que le droit soit dit et rappelé car la victime et l'agresseur ne sont pas sur pied d'égalité. »

La démarche nécessite le consentement mutuel des deux parties. Elle se passe entre des personnes qui restent maîtresses du contenu de la médiation et peuvent à tout moment interrompre le déroulement. Elle est confidentielle; le médiateur en effet ne témoigne pas en justice. Elle suppose que les personnes soient de bonne foi et bénéficient d'une certaine autonomie. Une fragilité mentale, la manipulation de la médiation à des fins non claires, ou une trop grande diffé-

rence de pouvoir (par exemple un rapport hiérarchique dans un conflit patron-employé), n'autorisent pas la médiation.

Des solutions originales

Le rôle du médiateur est de poser un cadre, qu'il est souvent appelé à rappeler, qui donne la protection nécessaire et permet l'expression des émotions. Il établit une relation empathique, afin que chacun se sente reconnu. Plutôt que neutre, on peut dire qu'il est impartial et se tient en équidistance entre les parties. Il doit être attentif à ne pas se faire piéger par des questions du style : vous qui êtes médiateur, qu'en pensez-vous, n'est-ce pas que j'ai raison ? Ce n'est pas lui qui propose des solutions (ce serait de l'arbitrage); celles-ci proviennent des gens eux-mêmes, qui trouvent les arrangements, souvent originaux, qui leur conviennent réellement. Son but est que les gens, qui au début ne communiquent qu'avec lui, sans se parler ni se regarder, commencent à s'adresser directement la parole, quitte à tenir des propos désagréables.

Les séances de pré-médiation préparent la rencontre avec l'autre partie : explication du processus et de son esprit, rôle du médiateur, respect de l'autre, style de communication. A noter qu'en médiation familiale, les personnes sont reçues ensemble dès le début par deux médiateurs. Elle s'applique à un champ vaste, mais les demandes les plus fréquentes sont des cas de divorce, des conflits concernant le droit de visite, les questions de budget, de pension. Quand les gens ont pu dire ce qu'ils avaient sur le cœur, souvent les choses se passent plus facilement. Pour les conjoints qui ne veulent pas prendre d'avocat, le médiateur leur donne la marche à suivre ou rédige même une requête avec eux.

Favoriser le dialogue

Même si la démarche n'aboutit pas, la médiation peut avoir des effets collatéraux. Ce sont de petits changements qui font évoluer une situation. Lors des séances, souvent les gens reçoivent de l'autre partie des informations qu'ils ignoraient, le niveau de non-dialogue diminue. Quelquefois, nommer le désaccord fait changer l'état d'esprit. La médiation réhabilite le savoir laïc, d'où son succès d'estime. Elle a également un rôle intégrateur.

En médiation, il s'agit de sortir de cette rivalité où chacun tente de prouver qu'il a raison au détriment de l'autre. Colorées par la personnalité et la formation de chaque médiateur, des techniques de communication sont utilisées. Marcel Piccot, médiateur assermenté, les décline : parler en «je» et non parler pour l'autre en l'accusant, s'assurer de ce que vit l'autre effectivement; chacun a en effet tendance à monter des scénarii et des stratégies sur ses propres perceptions, sans vérifier. Donc exprimer ses besoins, ses émotions, pour passer de l'argumentation du conflit (voyez ce que l'autre a fait, il a tort et moi j'ai raison) à un autre style de dialogue. Le médiateur s'adresse à l'un pour l'écouter jusqu'au bout, puis reformule et vérifie

La Maison genevoise des médiations

Seize médiateurs professionnels, majoritairement des femmes, sont inscrits à la Maison genevoise des médiations (MgM)¹, ils œuvrent dans les domaines de la médiation familiale, sociale (problèmes de voisinage), des relations interpersonnelles dans le travail. Ils sont thérapeutes de famille, laborantine, travailleurs sociaux, juristes ou avocats, sociologue, infirmières et possèdent tous une insertion professionnelle autre que la médiation. Ils travaillent à deux en co-médiation. Ils suivent une formation continue et une supervision, garantissant la qualité de leurs prestations. D'autres médiateurs œuvrent à l'École des parents, dans les offices confessionnels de conseil conjugal et familial. Marcel Piccot se rappelle les débuts héroïques de la Maison : ceux et celles qui en sont à l'origine l'ont portée à bout de bras à ses débuts en payant de leur poche les premiers loyers, convaincus qu'ils étaient du bien-fondé de ce mode alternatif de résolution des conflits.

Devenue association en avril 1994, la MgM s'était ouverte en 1997. Une récente association, MédiationS², veut promouvoir la médiation et regrouper ceux qui la pratiquent à Genève. H.A.

1. Maison genevoise des médiations, 40 rue du Stand, 1205 Genève. Tél. 022 320 59 94
2. MédiationS, 8 rue Eynard, 1205 Genève



©Gettyimages

Un des buts du médiateur est que les gens arrivent à nouveau à s'adresser la parole, quitte à tenir des propos désagréables.

s'il a bien compris; empathique, il est attentif au non verbal. Pendant ce temps, l'autre personne entend deux fois, puis c'est à son tour de s'exprimer et d'être écoutée. Le médiateur est souvent appelé à recadrer, car souvent, celui qui n'a pas la parole veut intervenir à chaque mot pour rectifier. L'heure de médiation coûte en principe 140 francs. En médiation pénale, c'est le Parquet qui assume les frais. Pour les autres domaines, il n'y a pas de règles. En entreprise, un employeur ou les ressources humaines qui proposent la démarche à des collaborateurs, peuvent payer; sinon, la plupart du temps ce sont les intéressés eux-mêmes qui paient, motivés par un règlement contractuel de leur différend. Si l'affaire peut quelquefois être réglée en deux séances, il faut envisager une moyenne de six séances.

Le piège de la paix

La médiation sous-entend que chaque personne est responsable de ses actes, qu'elle peut changer sa façon de voir et progresser. Son but est de rendre les personnes le plus autonome possible dans la gestion de leur conflit, de leur redonner leurs compétences sans déléguer à un tiers le pouvoir de décider des torts. En droit, en effet, il y en a un qui a raison et l'autre qui a tort, un qui gagne et l'autre qui perd, qui est coupable et puni. Souvent la justice donne le sentiment de ne pas être entendu car l'aspect émotionnel du conflit et de la situation n'est pas pris en compte. La médiation peut éviter ce malaise, car

la solution est transactionnelle, donc contractuelle. Martine Chenou reconnaît que l'idée qu'on peut toujours agir sur un conflit peut susciter la critique, celle de certains syndicalistes par exemple : de faire jouer un rôle d'acteur à ceux qu'ils considèrent comme des victimes du système. Pour eux, la médiation masquerait les problèmes de fond ou serait une pratique alibi, un moyen d'éviter les changements structurels nécessaires. Les féministes ont également critiqué la médiation à ses débuts : «Les femmes se font avoir car elles ne savent pas argumenter et elles aiment par-dessus tout la paix; elles sont trop vite prêtes à céder. Il leur faut un juge ou avocat qui prenne leur défense.» Marcel Piccot prévient : «Le médiateur est sensible à ce déséquilibre, il est armé pour le sentir et le rétablir, dans des situations normales. L'habileté du médiateur doit le rendre attentif à ce piège. Il peut aussi mettre fin à la médiation.»

En principe, la médiation peut être utilisée dans tout type de conflit. Il y a cependant des limites : si l'une des parties cherche la bagarre ou veut absolument des excuses que l'autre refuse, il y a maintien de la plainte et la médiation s'arrête. Quelquefois le conflit est si fort qu'il faut que quelqu'un tranche. Les situations de mobbing, où typiquement le mobbeur ne reconnaît pas son action, sont aussi à refuser. ■

Hélène Assimacopoulos

La médiation implique un changement de paradigme

Pour l'Association genevoise pour la médiation de quartier, la pratique est inséparable de l'engagement militant de ses membres. Ses bénévoles interviennent dans une optique citoyenne.

Fondée il y a dix ans, l'Association genevoise pour la médiation de quartier (AsMéd-GE) intervient dans les conflits de voisinage. Bien que sérieusement formés, les médiateurs bénévoles mettent leurs compétences gratuitement au service de ceux qui veulent y recourir. Si les techniques de l'entretien de médiation sont les mêmes qu'à la Maison des médiations, l'AsMéd-GE intervient dans une optique d'engagement citoyen : ses intervenants se considèrent au même niveau et faisant partie de la même société que ceux qui s'adressent à elle. En effet, l'une des spécificités de l'association est de chercher à entretenir un réseau de relations de proximité et de participer à la construction de liens sociaux aussi positifs que possible.

Transmettre l'esprit de la médiation

A la Jonction, l'AsMéd-GE participe à la coordination de quartier qui réunit notamment les organismes sociaux, les îlotiers et quelques associations. En plus de la pratique de la médiation, l'AsMéd-GE demande à ses membres de s'impliquer dans la vie de l'association et dans l'esprit qu'elle veut promouvoir. «De fait, on a peu de séances de médiation, explique Bernadette Python, permanente. Mais la façon d'écouter au téléphone en transmet déjà l'esprit : non-jugement, ne pas prendre parti. Cela prépare l'éventuelle future médiation et permet aux intéressés d'avoir

un autre regard, une autre attitude dans la situation exposée. Nous cherchons ainsi à faire bouler de neige. L'idéal de la médiation serait qu'on n'ait plus besoin de médiateurs, que les gens trouvent une manière constructive de communiquer et qu'ils prennent conscience d'avoir en main ce qu'il faut pour régler leurs problèmes eux-mêmes. Le but de la médiation n'est pas de devenir des copains, mais de pouvoir vivre à peu près bien sous le même toit.» Techniquement, à l'AsMéd-GE, le permanent gère les premiers contacts avec les parties et organise la séance de médiation (lieu et rendez-vous). Les médiateurs intervenants ne connaissent pas la situation d'avance, ce qui permet aux parties d'entendre l'exposé de l'autre et de prendre petit à petit un peu de distance. Les médiations se déroulent en général sur une à deux séances. «On parle beaucoup de médiation, mais peu l'utilisent. Car c'est une démarche difficile : elle implique un changement de paradigme, une autre vision des relations entre les personnes, du savoir et du pouvoir. Si on l'utilise sans rien changer autour, elle risque d'être vaine, de perdre ses effets. Le risque d'instrumentaliser la médiation existe. Quant à la mode de la médiation, celle-ci représente aussi un contre-courant au tout sécuritaire et au tout répressif que peut connaître notre société.» ■

Hélène Assimacopoulos

AsMéd-Ge: 3 rue du Village-Suisse, 1205 Genève.

Tél. 022 321 11 55

Permanences: Chêne et Jonction
www.mediation-de-voisinage.ch,
info-ge@mediation-de-voisinage.ch

Des accords écrits pour apaiser le conflit

Dans la médiation sociale, il est possible de clore le processus de médiation par la rédaction et la signature d'accords définissant précisément des «règles de comportement».

Deux exemples français :

Une femme âgée était persuadée d'être au centre de «commérages» diffusés par ses voisins. L'accord de médiation a été rédigé de la manière suivante, et signé par les voisins, pour convaincre la dame qu'elle «se faisait des idées»: «Messieurs C. et V. déclarent qu'ils n'ont pas à se plaindre de Madame G., ni en actes, ni en paroles.»

Un père et un fils, divergeant gravement sur la vie en famille, en étaient venus à un échange de coups. La teneur de l'accord signé était :

1. En cas de problème, les parties sont d'accord pour le différer en en référant à Madame F. qui jouerait le rôle de médiateur.
2. Les parties s'engagent en cas de problème à ne pas utiliser la violence physique ou verbale et à ne pas adopter des attitudes méprisantes ou blessantes.

3. Les parties sont d'accord pour prendre le repas en commun dans le respect de certaines règles : même horaire de démarrage; dans la mesure du possible, les parties pourront écourter le repas en fonction des nécessités de la vie de chacun.
4. Les parties adopteront une tenue jugée non provocante pour l'ensemble des membres de la famille, à l'exception des vacances où le torse nu sera admis.
5. Les parties veilleront à utiliser d'une manière appropriée le téléphone, la chaîne Hi-fi, et au regard des membres de la famille et des voisins.
6. Les parties s'engagent à faire le point le 16 juin à 17 heures.

Source : Jean-Pierre Bonafé-Schmitt, GLYSI atelier de sociologie juridique, CNRS Université Lyon II.

Fribourg mise sur le réseau

Le canton de Fribourg vient d'inaugurer sa maison fribourgeoise de médiation le 1er février dernier. Une permanence téléphonique est désormais assurée en lien avec l'Office familial.

Florence Studer, éducatrice, cherche de nouveaux défis à relever: la médiation la passionne. C'est pourquoi, elle a suivi activement la formation dispensée par le Groupement pro médiation (GPM) sous l'œil attentif de la sociologue Laura Cardia-Vonèche (lire en pages 6-7). Les objectifs particuliers de la formation approfondie à la médiation (FAM) - formation itinérante en Suisse romande - sont de former des médiateurs et de développer un réseau de praticiens. De son côté, le GPM promeut la médiation en organisant notamment des journées de sensibilisation dans d'autres cantons tel le Jura récemment.

Issue de la première volée, Florence Studer a participé activement à la création de la Maison de la médiation inaugurée à Fribourg le 1er février dernier. «Il nous paraissait important de faire le bilan de ce qui existe dans le canton et de travailler en réseau avec les partenaires déjà actifs sur ce terrain», déclare-t-elle tout en défendant une vision transversale de la médiation avec un point de vue de non-expertise.

La création d'une Maison de médiation vise à animer un lieu de pratique en lien avec différents types de conflits (travail, voisinage) et d'avoir un espace pour la médiation culturelle, voire environnementale - la dernière née. La Maison fribourgeoise de médiation (MFM) vise à fournir des prestations en matière de règlement extrajudiciaire des litiges. Avec une structure simple (3 à 5 membres), créée en association, elle travaille essentiellement avec un réseau de médiateurs qualifiés

répondant aux critères de la Fédération suisse des associations de médiation. Les médiateurs sont affiliés à la MFM mais gardent un statut d'indépendant.

Des manques à combler

Dans le canton de Fribourg, la médiation scolaire et familiale sont bien organisées. Les écoles secondaires disposent par exemple de médiateurs internes. Les consultations en entreprises se développent également de plus en plus. «La Maison fribourgeoise de la médiation, ce n'est pas une concurrence pour notre office», se plaît à souligner Sonja Hungerbühler, directrice de l'Office familial de Fribourg, qui abrite un Service de médiation familiale actif depuis 1998 (voir graphique). Ce dernier propose de rétablir le dialogue, de parvenir à un projet d'entente et d'aboutir à une convention respectant les exigences légales.

La permanence téléphonique commune, assurée par l'Office familial a demandé un peu de temps et de réflexion pour être mise en place. Elle informe et oriente les interlocuteurs intéressés par la médiation. ■

Françoise Debons Minarro

Permanence téléphonique pour la médiation à Fribourg

Tél. 026 402 10 78

lundi-vendredi 8h30-11h30

jeudi 18h-20h

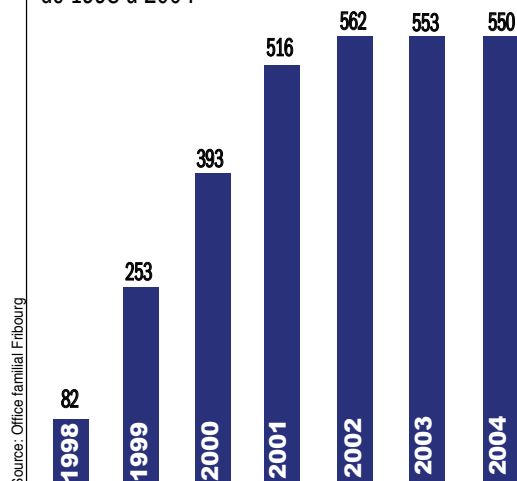
Des médiateurs pour mineurs

Le canton de Fribourg a engagé deux médiateurs pour mineurs en novembre 2004. C'est que la loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs intègre la médiation dans ses articles 3 et 21 alinéa 3 depuis 1998.

Entre les modèles dits de protection ou de justice s'ouvre une nouvelle voie, inspirée de plusieurs législations (Autriche et Nouvelle-Zélande notamment), celle de la justice réparatrice. Ce modèle cherche à intégrer l'auteur, la victime et la société. Cette troisième voie abandonne ainsi le «tout sur l'auteur» et le «tout sur la responsabilité» pour réintroduire la victime dans le procès pénal des mineurs. La médiation peut ainsi être assurée soit par des personnes, soit par une organisation. Fribourg a opté pour un modèle en lien avec l'Etat: il a engagé deux médiateurs à 50%; le Valais s'oriente plutôt vers une médiation confiée à des privés: le projet de loi d'application est actuellement discuté devant une commission parlementaire.

Source: Jean Zermatten, juge des mineurs en Valais.

Nombre de séances de médiation familiale de 1998 à 2004



«Imposer la paix sans aller aux sources du conflit, ce n'est pas viable»

Alessandro Monsutti est anthropologue à l'Institut universitaire d'études du développement à Genève, où il a notamment donné un cours sur la notion de conflit. Il travaille en Afghanistan, a été confronté à l'état de guerre. *Repère social* a choisi de l'interroger sur la forme la plus violente et la plus douloureuse des conflits, les conflits armés. Sa position, tout à fait «décalée» dans un dossier sur la médiation, entre néanmoins en résonance avec les principes énoncés par l'Association genevoise pour la médiation de quartier (AsMéd-GE): «Les conflits font partie des expériences de la vie. Ils ont un sens, ils sont inévitables voire nécessaires. Les accepter représente un premier pas vers leur résolution.» Et dans cette perspective, il est possible de comprendre même la guerre.

– **Repère social** : *Comment, de votre point de vue, est considéré le conflit aujourd'hui ?*

– **Alessandro Monsutti** : Actuellement, dans la population occidentale, il y a occultation des conflits. Comme s'ils n'avaient plus de sens. Les conflits du passé, la guerre froide, avec les deux blocs qui symbolisaient la lutte du bien et du mal, en avaient un. Les gens se sentaient certainement impuissants, mais ils avaient l'impression de comprendre. Actuellement, au plan international, les conflits se jouent de moins en moins entre des Etats. Donc la population occidentale a de la peine à comprendre ce qui se passe, comme au Darfour (Soudan), par exemple. De plus, les explications sont souvent données en termes ethniques. Ce qui n'explique rien ! Car l'ethnisation des conflits en est un résultat, beaucoup plus qu'une cause. Cette opacité engendre la peur. La menace semble proche, c'est le voisin que je ne comprends pas, qui porte un voile, etc., c'est le terrorisme. Les discours sur l'ethnicité ont des incidences sur la vie sociale ici, provoquant fermeture devant le danger. Et la peur devient un danger social.

– **La guerre est l'expression la plus violente du conflit...**

– Oui, mais la guerre, comme tout phénomène social, n'est pas univoque. Elle provoque de grandes douleurs, mais elle permet aussi des changements. Aujourd'hui, en Afghanistan par exemple, elle prend la forme d'une gestion des tensions sociales, avec des espaces de médiation, l'établissement de règlements. Evidemment, ça ne se passe pas comme en Suisse ! L'Afghanistan est une société structurée. Et la guerre a ouvert des espaces de liberté pour des groupes de population auparavant exclus, soumis par la force pendant des décennies. Elle leur a permis de prendre leur autonomie.

– **Y a-t-il des conflits inconciliables ?**

– Bien sûr. Il y a en tout cas des conflits insolubles par le dialogue. Cela n'empêche pas les efforts en ce sens, tout en gardant à l'esprit que la diplomatie est l'art de la frustration partagée, car le conflit modifie les parties en cause, ainsi que les enjeux. Trop souvent, en situation de conflit, on croit que la paix vaut mieux que tout et qu'il faut y parvenir à tout prix. C'est ce qui s'est passé au Rwanda, en Bosnie... Mais rien n'est réglé. C'est ce que font souvent les humanitaires : ils mettent la paix comme condition aux secours ; pour avoir à manger, des aides, les gens obtempèrent. Au lieu d'agir sur les causes de l'injustice, la répartition inégale des richesses, la tendance est à «soulager la souffrance». Je pense qu'il faut repolitiser la question de la résolution des conflits. Imposer la paix sans regarder les racines d'un conflit, ce n'est pas viable.



– **Des conflits existent aussi dans nos régions. Ils sont sociaux, d'intérêts, de valeurs... même s'ils s'expriment pacifiquement.**

– La tendance actuelle, en Europe, est de gommer la dimension sociale des conflits. Ceux d'ici comme ceux d'ailleurs. Ils ne sont plus posés en termes d'accès inégal aux ressources, par exemple, ou de riches et de pauvres. C'est une dépolitisation de l'injustice sociale : les injustices sont traduites en termes culturels, psychologiques, ou en termes de mauvaise communication. Mais quand l'un a tout, et l'autre rien ou pas grand chose, le fait de communiquer ne va rien résoudre. Croire que tout problème est soluble dans la communication en occulte les raisons profondes.

– **Faut-il laisser émerger les conflits, les reconnaître ?**

– Ils sont là, qu'on le veuille ou non. Le mieux, évidemment, est de les assumer. Mais je doute que quiconque soit capable de les éteindre sans aller aux racines. Cela dit, les Afghans continuent à recourir à leurs mécanismes anciens de médiation. Dans cette société existent des systèmes tribaux basés sur la généalogie. Lorsqu'un conflit intervient entre deux tribus, les Afghans font appel à des arbitres, les sayyed. «Descendants du prophète», à ce titre capables de transmettre la bénédiction divine, ils n'ont pas de pouvoir politique. Ce sont des médiateurs extérieurs au système. Et ça marche... même pendant la guerre. ■

Propos recueillis par
Diane Gilliard

Alessandro Monsutti a publié «Guerres et migrations. Réseaux sociaux et stratégies économiques des Hazaras d'Afghanistan», Neuchâtel : Editions de l'Institut d'ethnologie, Paris : Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2004, 364 p.

Il collabore également à la revue «Ethnographiques» :

www.ethnographiques.org

La médiation séduit aussi le monde juridique

A Genève, un projet de loi intégrera désormais la médiation civile dans la loi. Depuis 2001, le code de procédure pénale a intégré la médiation pénale.

Le canton de Genève présente la particularité d'avoir légiféré dans le domaine de la médiation. C'est ainsi qu'un projet de loi, publié en novembre 2004, intégrera prochainement la médiation civile dans la loi genevoise de procédure civile et que depuis 2001, le code de procédure pénale consacre un chapitre à la médiation pénale, tandis que la loi sur l'organisation judiciaire¹ régleme les conditions, les droits et les devoirs du médiateur. Sur le plan fédéral, seul le droit du divorce contient un article qui fait référence à la médiation familiale². La médiation sera cependant intégrée dans le code de procédure civile fédéral, actuellement en préparation. Dans les cantons de Neuchâtel et de Vaud, les codes de procédure contiennent des normes sur la médiation en matière de divorce sur requête partielle, qui permettent au juge du divorce d'encourager les parties à faire appel au médiateur dans ce seul cadre.

Règlement à l'amiable

La loi³ définit les liens et l'indépendance existant entre le processus de médiation et le règlement judiciaire d'un litige. L'introduction de la médiation dans la loi donne aux magistrats une base légale pour proposer aux parties d'y recourir. L'article 115 B du code de procédure pénale genevois stipule ainsi à son premier alinéa que «le procureur général peut requérir une médiation en faisant appel à un médiateur pénal au sens des articles 156 et suivants de la loi sur l'organisation judiciaire du 22 novembre 1941. Il en informe les parties en cause ou leur conseil par écrit, en précisant la portée de la médiation». Dans le domaine du droit civil également, dans toutes les causes qui leur paraissent de manière générale de nature à faire l'objet d'une médiation, les juges conciliateurs et les tribunaux peuvent proposer aux parties de résoudre à l'amiable leur litige grâce au concours d'un médiateur. Outre les litiges relevant du droit de la famille, comme les cas de rupture entraînant l'obligation de régler le sort des enfants ou les questions pécuniaires, les relations de voisinage, les litiges de succession ou encore les problèmes liés à des contrats de durée comme le bail, l'assurance ou le travail constituent des conflits susceptibles de trouver une issue par la voie de la médiation, si l'intérêt des parties à préserver leurs relations pour l'avenir le commande. Le juge est tenu de renseigner les parties sur la médiation. Il doit leur donner un temps de réflexion, au maximum de trente jours et peut leur proposer le nom d'un

médiateur ou d'une institution de médiation si elles le demandent⁴.

Le recours à la médiation en cas de litige présente le grand avantage pour les parties de ne pas avoir à tenir compte du formalisme nécessaire à la bonne application du droit. En d'autres termes, elles sont assurées de pouvoir parler sans que leurs paroles n'aient de conséquences dans la procédure et avec l'espoir qu'une solution à leur litige sera trouvée entre elles, avec l'aide bienveillante d'un tiers. D'ailleurs, le projet de loi relatif à la médiation civile prévoit que

1. Le médiateur n'intervient pas dans la procédure.
2. Le juge n'intervient pas dans le processus de médiation.
3. Le juge et le médiateur facilitent aux parties le passage de la procédure à la médiation et inversement⁵ et qu'au plan pénal, quelle que soit l'issue de la médiation, nul ne peut ultérieurement se prévaloir devant une autorité pénale de ce qui a été déclaré devant le médiateur pénal⁶.

Résultats mitigés

La médiation civile et la médiation pénale sont cependant à distinguer l'une de l'autre. En effet, la procédure pénale, ne laisse pas la conduite de la procédure aux parties. Le Ministère public est lui-même partie à la procédure. Or, c'est à ce dernier qu'incombe l'initiative de proposer une médiation. Il ne le fera pas lorsqu'il existe un fort intérêt public à la répression. Dans la médiation pénale, l'autorité judiciaire peut déléguer au médiateur un peu de la puissance publique, en le chargeant de gérer en sous-traitance une partie du contentieux pénal⁷. L'accord des parties est en outre nécessaire. Il sied de relever que la médiation pénale n'a jusqu'à présent pas donné les résultats escomptés. Il faut dire que la charge émotionnelle est parfois très forte et le besoin de condamnation souvent impératif pour que la victime puisse ensuite aussi se reconstruire, comme cela s'avère fréquent dans le domaine des agressions sexuelles.

Une étape imposée

La médiation civile appartient aux parties, elle est du domaine privé. Elle peut d'ailleurs intervenir avant même toute procédure. Elle est à distinguer de la conciliation : si la conciliation vise également à trouver une issue au litige opposant les parties, sans que ce qui aura été dit lors de l'audience puisse être utilisé dans la suite de la procédure, elle reste



©Gettyimages

Le juge et le médiateur facilitent aux parties le passage de la procédure à la médiation et inversement. (Art. 71B projet LPC)

cependant en main d'un juge; elle est une étape imposée par la procédure elle-même. Lors de l'audience de conciliation, qui ne résulte donc pas d'un acte volontaire des parties, le juge n'a souvent pas le temps, ni les moyens de jouer le rôle d'un médiateur. En outre, à Genève, dans les procédures de divorce en particulier, il n'existe plus d'audience de conciliation. En effet, la conciliation vise à mettre un terme au litige. Or, l'objet de la demande en divorce est de mettre fin au mariage. Une conciliation équivalait donc à retirer la demande et à rester marié. Tout autre accord, par exemple sur les modalités du divorce, entraînait non pas un jugement par le juge conciliateur, mais une autorisation d'introduire la demande devant le juge du divorce.

Préparer la séparation

La médiation prend ici toute sa signification, puisqu'elle permet aux époux de préparer leur séparation ensemble, de trouver des solutions pratiques à chaque problème, qu'ils aient trait aux enfants ou aux questions pécuniaires. Une demande en divorce d'accord entre les parties, préparée dans le cadre d'une médiation, peut être déposée sans l'intervention d'un avocat, le juge étant ensuite tenu d'entériner l'accord proposé, pour autant que l'ordre public soit préservé, que les règles d'équité, de protection des enfants et autres règles impératives comme celles qui sont liées au partage du troisième pilier soient respectées. De façon générale, dans toutes les affaires civiles, il sera possible, avec l'entrée en vigueur de la modification de la LPC, de déposer une requête en homologation de la convention de médiation, auprès d'un juge conciliateur. La médiation pourra

aussi être initiée en conciliation. Le projet de loi sur la médiation civile intègre encore la possibilité d'interrompre la procédure après l'introduction de la demande devant le juge, le temps de la médiation. En termes juridiques, on dit que le juge suspend l'instance lorsqu'il apprend la signature d'un engagement en médiation. Bien entendu, il reste compétent et actif pour traiter des mesures urgentes, nécessaires au respect de l'ordre public et du droit impératif, en particulier dans le domaine de la protection des enfants mineurs. Il n'a cependant pas le pouvoir d'intervenir dans le processus de médiation, pas même pour s'assurer de l'indépendance de chaque partie dans son choix de faire appel au médiateur⁹.

Homologation

A la fin de la médiation, qu'elle ait échoué ou que les parties soient parvenues à un accord, l'instance est reprise. Les parties peuvent convenir de retirer l'action ou de requérir l'homologation de leur convention, que le juge ne peut modifier sous réserve du respect de l'ordre public et du droit impératif. Si l'accord est complet, l'homologation prend la forme d'un jugement. S'il n'est que partiel, l'instance reprend sur les points restant litigieux⁹.

Recours possible

Le juge peut refuser l'homologation de la convention si elle ne respecte pas l'ordre public ou le droit impératif. Il doit alors donner préalablement l'occasion aux parties de modifier les termes de leur convention, dans le délai de trente jours. Il est encore possible de recourir contre le refus d'homologation. ■

Francine Rieker Varin

1. Art.156 et ss. LOJ.
2. L'art. 139 al 3 CCS ne permet ni aux médiateurs ni aux conseillers conjugaux d'être témoins dans un divorce.
3. Pour approfondir la question, lire le dossier dans ce numéro, ainsi que Martine Chenou et Jean Mirimanoff, «La médiation civile ou méta judiciaire: Pour une nouvelle synergie et contre la confusion des genres», in SJ 2003 II 271.
4. Art. 71 A du projet de modification de la loi sur la procédure civile (projet LPC).
5. Art. 71B projet LPC.
6. Art. 115B al. 7 du code de procédure pénale (CPP).
7. Art. 156 LOJ. Voir aussi le projet de loi sur la médiation civile déposé le 12 février 2003, PL 8931, exposé des motifs p.14/26 et réf. citées.
8. C'est le médiateur, selon ses règles déontologiques, qui pourra cas échéant décider d'interrompre la médiation s'il s'aperçoit qu'une des parties n'a pas la réelle volonté ou le pouvoir d'adhérer au processus.
9. Art. 71 I projet LPC.

*** Voir «Lier justice et justesse: la médiation civile, interview de Sandrine Tornare» in *Plaidoyer* 6/04 p. 54**



©Stéphane Herzog

Des femmes pour humaniser les prisons

Dans un mémoire de diplôme, Sandra Udriot, assistante sociale, défend l'idée d'une plus grande présence féminine derrière les barreaux.

« **D**es gens hurlent leur colère, d'autres rient avec désespoir, se frappent la tête contre les murs. C'est horrible la prison. » Ainsi s'exprime dans son journal intime un homme placé en détention préventive à Champ-Dollon. Accusé d'attouchements sur des mineurs, ce père de deux enfants passera finalement une année en isolement, mesure demandée par lui-même pour des motifs liés à sa sécurité.

C'est l'un des témoignages recueillis auprès de détenus en fin de peine par Sandra Udriot, 35 ans, dans son travail de diplômée à l'Institut d'études sociales de Genève. «Souffrances de détenus, réponses de professionnels» emmène le lecteur derrière les murs de trois prisons romandes, grâce également à la parole de surveillants, de travailleurs sociaux, et d'aumôniers. Ce qu'on y trouve ne pousse pas à l'optimisme.

Assez étrangement pour un sujet de mémoire, la chercheuse s'était fixé comme premier objectif de «laisser s'exprimer des détenus sur leurs souffrances». Ce parti pris confère à son travail un aspect militant. «La société stigmatise les détenus. Je veux rappeler qu'ils sont d'abord des personnes, qui souffrent; pour autant, je n'oublie pas les victimes de délits, de crimes ou d'agressions», précise-t-elle.

Certes, en Suisse, les prisons se révèlent «moins violentes qu'ailleurs et sont capables de réaliser de l'insertion». Mais la machine carcérale produit toujours des effets qui tendent davantage à la désocialisation qu'à l'intégration.

La désocialisation commence dès la préventive, régime décrit comme le plus dur, parce que sa durée est inconnue et qu'il est souvent effectué en isolement, 23 heures sur 24. «Tous ceux qui ont effectué une longue préventive perdent tous leurs moyens, tout leur milieu familial aussi», explique Edouard, resté 22 mois à ce régime. Une aumônière de Champ-Dollon s'émeut: «La moitié des gens sortent (de préventive: ndlr) après sept jours. On se dit: mais au nom du ciel, pourquoi est-ce qu'on les a arrêtés?». En effet, 40% des personnes qui entrent à Champ-Dollon ne restent que 48 heures. «C'est l'horreur», commente une assistante sociale, qui dit faire de son mieux pour apporter une aide psychologique.

Humiliation permanente

Quant aux auteurs de viols ou d'actes de pédophilie, ils subissent en prison une sorte de double peine. «Je me suis plaint parce que mon lit était défait (après une fouille: ndlr), on m'a répondu que j'avais encore de la chance de ne pas avoir retrouvé mes affaires entassées dans un coin de la cellule», écrit Michel.

Tous les témoignages recueillis par Sandra Udriot évoquent un sentiment permanent d'humiliation. «Dès que tu es prisonnier, tu es humilié», résume Etienne, braqueur anarchiste interrogé à la maison genevoise de semi-liberté Le Vallon. Les fouilles au corps sont particulièrement mal vécues. «Ils te foutent à poil après chaque visite de l'extérieur», raconte le même détenu à propos de son long séjour à Bochuz. On découvre aussi qu'en l'absence de

contacts physiques, les sens des détenus s'atrophient. «Je pense que le toucher a été complètement massacré puisque je ne suis pas devenu pédé en prison (...)», explique Etienne. L'estimation des distances est affectée, en raison de l'horizon fermé. L'ouïe est dérangée. «Tout bruit nouveau inquiète», dit un autre détenu.

Un désert de tendresse

«Dans un certain sens, les femmes de prisonniers pourraient demander des dommages et intérêts à l'Etat, parce qu'il les prive d'une vie sexuelle et affective», lance Sandra Udriot. Elle n'a pas hésité à demander aux prisonniers de parler de sexe et s'est intéressée au manque de tendresse. «Quand vous avez une visite et vous voyez qu'il y a un ou deux gestes tendres, vous ne les voulez plus en fait vraiment, parce que vous avez peur que ça vous prenne trop de vous les rappeler, puisque ça vous manque quand vous vous retrouvez seul», explique un ancien prisonnier.

Malgré tout, on survit en prison. Et les détenus luttent pour rester liés à l'humanité. Il ressort notamment des témoignages que les personnes incarcérées sont toujours à la recherche de personnes capables de les reconnaître en tant qu'individus spécifiques, uniques. «Vous étiez la première personne qui m'a parlé comme étant un être humain, jusqu'ici, on était un délinquant», dit un prisonnier à une assistante sociale. Cette possibilité d'exister aux yeux du monde dépend en partie de la capacité et de la volonté des travailleurs de la prison à nourrir des contacts. Il semble sur ce point que les «matons» bénéficient parfois d'une meilleure image que celle des assistants sociaux. Ceux-ci «reçoivent les détenus dans leurs bureaux pour des entretiens de 15 minutes et n'ont, de ce fait, pas de proximité physique avec les personnes incarcérées», résume Sandra Udriot. Dur constat, qu'un détenu commente à sa façon: «Les professionnels du monde carcéral commencent à travailler en prison par idéalisme, mais en se rendant compte que le système ne fonctionne pas, les plus humains sombrent dans l'alcoolisme ou la dépression». C'est probablement exagéré, mais la description fait mouche.

Sortir de la spirale de l'isolement

Sandra Udriot évoque plusieurs pistes pour sortir de cette spirale de désocialisation. Elles visent toutes à «l'ouverture de la prison sur le monde et l'ouverture du monde sur la prison». Et elles aboutissent à l'utilité de féminiser la prison. La création de maisons de rencontre *extra muros* est mise en avant. Elle permettrait aux familles de se retrouver le temps d'un week-end. La jeune travailleuse sociale plébiscite aussi la réalisation de «parloirs sexuels». Elle défend enfin l'affectation dans les prisons de plus de femmes surveillantes. «Quand je repense à mon travail de diplôme et à sa défense, je m'aperçois que le message de dignité qu'il véhicule n'a pas été vraiment relevé. Les jurés (trois hommes: ndlr) attendaient plutôt du concret...», estime, un brin déçue, l'auteure de cette recherche. Une aumônière de Champ-Dollon conclut sur une note d'espoir: «Les gardiens reçoivent une formation depuis un certain nombre d'années, je pense que cela a contribué à ce que les rapports soient plus corrects, j'entends, il y a davantage de respect de la part des surveillants à l'égard des détenus.» ■

Stéphane Herzog

«La peine est une privation de liberté, pas de la vie»

– Repère social: D'où vient cet intérêt pour la prison?

– **Sandra Udriot:** A l'âge de 10 ans, je suis tombée sur une émission de TV où une psychologue disait que si l'on parvenait à accéder à l'humanité des prisonniers, on arriverait à les transformer. Je n'ai cessé depuis de m'intéresser à ce sujet, que d'ailleurs les médias suisses couvrent peu.

– Votre travail de diplôme aborde la prison sous l'angle de la souffrance. Pourquoi?

– J'ai effectué mon stage de deuxième année IES-HES au sein de la maison Le Vallon, à Genève, où les prisonniers terminent leurs peines en semi-liberté: un régime humain et favorable à la réinsertion. Là, j'ai entendu des gens me dire qu'un séjour en prison de deux ans était suffisant pour casser quelqu'un. La différence entre cette réalité et les préjugés qui circulent au sujet de la prison – par exemple, le mythe des prisons quatre étoiles – m'a donné envie de parler de cet univers.

– L'une des difficultés de votre travail a été de recueillir des témoignages...

– Durant mon stage, j'avais obtenu l'accord de quatre personnes en semi-détention pour participer à des entretiens. Or une fois dehors, trois de ces hommes ont laissé tomber. L'un d'eux, condamné pour des attouchements sur des mineurs, m'a seulement autorisée à utiliser son journal intime. Il l'avait rédigé durant ses 22 mois de préventive. J'ai demandé au directeur de la maison Le Vallon de faire passer mon projet chez les détenus. Il n'était pas très chaud pour m'accueillir à nouveau, pour des raisons de sécurité. De fait, les pensionnaires ne sont pas forcément des enfants de chœur! Finalement, j'ai pu réaliser trois interviews sur place.

– Quelle est la place de l'assistant social dans la vie des détenus?

– L'AS est là pour le détenu, mais détient peu de marge de manœuvre. Le détenu en déduit parfois un manque de compétences. Il y a donc un problème lié aux attentes. Cela n'existe pas avec les matons, dont les personnes incarcérées n'attendent rien de particulier. Certains sont détestés, d'autres sont plus aimés que les AS, ce qui est un peu difficile à accepter comme constat! En même temps, la responsable du service social de Champ Dollon estime que 70% des détenus utilisent cette prestation, ce qui est un chiffre important.

– Comment freiner le processus de désocialisation entraîné par la prison?

– Les liens familiaux devraient être maintenus à tout prix. Cela pose la question problématique de la sécurité de la prison et de ses liens avec l'extérieur. Le système actuel fait qu'on se retrouve vite derrière les barreaux. Quand on sait les dégâts que cause le choc de l'incarcération sur les personnes, on se dit qu'on devrait trouver d'autres solutions. Je pense aux travaux d'utilité publique ou à la médiation pénale, qui intègre l'auteur d'un délit et la victime. L'introduction d'éducateurs dans les prisons permettrait de garantir aux détenus une présence humaine constructive, avec de l'écoute, un projet, etc. Car les personnes incarcérées souffrent de dépersonnalisation. En somme, il faudrait socialiser le travail des assistants sociaux!

– Vous militez pour plus de sexualité et de tendresse derrière les barreaux...

– La peine est une privation de liberté, pas de la vie. Il existe des choses qui sont déjà en place en faveur de cette dignité, mais ce n'est pas suffisant. Les parloirs familiaux devraient durer 48 heures et non pas 1h30, pour laisser aux gens le temps de se retrouver et de se quitter. Le système actuel est trop douloureux. Quant aux parloirs sexuels ou intimes, comme à Bochuz par exemple, il y a lieu de songer à modifier leur organisation. Pour le moment, les détenus doivent traverser toute la prison pour s'y rendre, ce qui ne protège pas leur sphère privée. Enfin, je pense que la présence de femmes surveillantes en plus grand nombre serait une bonne chose, dans la mesure où le monde réel est mixte lui aussi. Et les femmes sont dotées d'une sensibilité différente. Certains s'opposent à ce développement à cause de la question des fouilles au corps. Mais je pense que c'est une excuse sexiste. ■

Propos recueillis par St.H.

Source: «Souffrances de détenus, réponses de professionnels», S. Udriot, Genève, octobre 2004, IES-HES.

Les entreprises d'insertion s'inspirent d'expériences québécoises

En octobre dernier, plus de 200 personnes se sont retrouvées à Montréal lors d'une rencontre internationale consacrée aux entreprises d'insertion. Une vingtaine de Romands étaient présents.

Une vingtaine de Suisses qui s'occupent de réinsérer sur le marché du travail des personnes marginalisées ou exclues de l'emploi ont participé en octobre dernier, à Montréal, à une rencontre internationale des entreprises d'insertion (EI). C'était l'occasion d'un échange avec d'autres professionnels actifs dans ce domaine, belges, français, québécois notamment. Une recherche canadienne, présentée à Montréal, donne des objectifs poursuivis par leur action une définition particulièrement claire: «L'insertion ou la réinsertion sociale et professionnelle consiste à faire en sorte que ces personnes puissent devenir autonomes, d'abord sur le plan personnel, puis sur le plan social, c'est-à-dire en lien avec leurs droits et devoirs de citoyen et leurs relations sociales. Sur le plan professionnel, cela vise surtout à obtenir ou à conserver un emploi qui leur permet de vivre dans des conditions décentes.»¹

Pour les délégués suisses, cette rencontre était aussi l'occasion d'«obéir» aux directives du Secrétariat à l'économie (Seco) qui, dans son dernier rapport, affirme que les intervenants doivent se parler, sinon se concerter. En effet, tous font le même travail avec grosso modo le même public, même si leurs financements sont différents, selon que les bénéficiaires dépendent de la loi sur le chômage, de l'assurance invalidité ou de l'aide sociale. «En effet, continuer à avancer en ordre dispersé ne peut que conduire au saucissonnage du travail et de la prise en charge», confirme Anne-Lise Du Pasquier, enseignante à l'Institut d'études sociales (IES) de Genève.

Poids économique

Et au Québec, quelles ont été les découvertes? «Nous avons pris conscience du poids économique possible des entreprises d'insertion: mais pour y parvenir, donc peser sur les politiques, voire sur les financements, il faut un «réseautage» – comme disent les Québécois – intense.»

Là-bas, l'Office de l'emploi envoie dans ces entreprises les demandeurs d'emploi, pour des mesures de six mois, renouvelables. Les entreprises touchent aux secteurs habituels de ce genre

d'activité: réparation de bicyclettes et d'ordinateurs, récupération et vente de textiles, organisation de circuits touristiques guidés en ville. Véronique Magniny, cheffe de projet à l'Université ouvrière de Genève, explique: «Après six mois, les gens se retrouvent de nouveau sur le marché du travail ou sur celui de la formation. Immédiatement après l'épisode en entreprise d'insertion, il semble qu'il y ait une bonne proportion de gens qui retrouvent une place sur le premier marché du travail.»

Les critères d'admission dans ces programmes sont larges: un statut légal au Québec est une condition absolue, puis chaque entreprise a sa propre évaluation du candidat. «Par exemple, précisent les déléguées genevoises, le réparateur d'ordinateurs cherche des gens par petites annonces s'adressant à toute personne jeune et sans emploi. Il recrute aussi les primo-demandeurs, tout juste sortis de l'école. C'est pour ces derniers l'occasion d'une formation: ils peuvent se retrouver dans la réparation, l'invention, mais aussi la gestion du stock, la vente, etc.»

Rentabilité imposée

Dans tous les pays présents au Forum, les entreprises d'insertion sont tenues à des critères de rentabilité, dans des proportions variables. En France, elles bénéficient de 20% de subvention, les 80% restants doivent être autofinancés. Au Québec, le rapport est 50/50. Cela implique aussi, évidemment, que la démocratie dans l'entreprise n'est pas le souci premier des entrepreneurs. Certains, cependant, consultent leurs comités d'entreprise et leur conseil d'administration. Car, comme l'expliquent certaines associations, «on met les gens au travail, on les prépare à retourner sur le marché de l'emploi, ce qui nécessite que nous soyons autoritaires». D'autres, en revanche, y voient l'occasion pour les employés de s'ouvrir à d'autres idées. Mais toutes insistent sur l'obligation de parvenir à un certain taux de productivité. Avec du personnel d'encadrement sans formation spécifique au départ, puisqu'il vient autant de personnes de l'éducation et de l'animation socioculturelle que du monde technique

(ex-chefs d'ateliers). «Les encadrants sont presque aussi précaires que les encadrés, explique Véronique Magniny. Sous pression, ils doivent constamment rechercher des marchés. Cela provoque un épuisement certain, malgré la forte reconnaissance dont ils jouissent.» Dernier point: ces entreprises offrent peu d'emplois qualifiés et qualifiants – à part dans l'informatique et éventuellement dans la cuisine...

Clause de non-concurrence

La Suisse, qui subventionne également ce «deuxième marché» applique à son égard le principe de «non-concurrence», rappellent les délégués. Lors du dépôt d'une demande d'activité pour une entreprise d'insertion, la décision est prise de manière tripartite (entre l'Etat, les syndicats, les entrepreneurs), mais lorsque l'entreprise d'insertion subventionnée devient rentable, l'activité peut lui être reprise. Dans un document de travail, consacré aux entreprises d'insertion genevoises, Christophe Dunand précise: «Dans le contexte très libéral suisse, la crainte de la concurrence déloyale que pourrait induire l'attribution de marchés publics aux entreprises sociales freine toute politique active. (...) Certaines collectivités, comme la Ville de Genève, confient des mandats aux entreprises sociales de manière volontaire, mais en s'assurant qu'il ne s'agit pas d'une subvention déguisée, en vérifiant que le prix de la prestation est celui du marché.» Pourtant, analyse-t-il, le management de ces entreprises se révèle plus complexe que celui d'une PME à but commercial, notamment par le caractère particulier de ses employés.

Prise implicitement à partie sur la clause de non-concurrence imposée par la Suisse, Esther Widmer, du Secrétariat à l'économie (Seco), rappelle que celle-ci ne concerne que les entreprises d'insertion financées par la LACI, et ne s'applique pas à celles financées par l'AI et la CSIAS². Elle ajoute: «Le Seco est tout à fait favorable au développement de ces entreprises, qu'il co-finance, et favorise la coopération inter-institutionnelle entre les divers secteurs.» Formellement, ce sont les cantons qui étudient les demandes de création des entreprises d'insertion, et le Seco surveille l'activité des cantons. Evidemment, ces entreprises ne sont pas une solution au chômage: «C'est une solution de transition pour permettre l'insertion sur le premier marché du travail des personnes qui ont besoin d'être encadrées ou formées pour y travailler. Cela ne crée pas de places de travail, mais c'est une aide pour les individus.» Comme au Québec, la durée des placements pour les chômeurs dépendants de la LACI est de six mois, «éventuellement renouvelable si l'ORP et l'entreprise estiment que ça a un sens.» Ces limites ne concernent pas les personnes dépendantes de l'AI ou de l'aide sociale.

Des instruments valables

Quant au succès de la méthode, Esther Widmer est à la fois optimiste et prudente: «Des études économiques ne sont pas parvenues à prouver qu'elle augmentait le taux de placement une fois la mesure terminée. Malgré tout, les praticiens et le Seco sont convaincus de son efficacité.»

Elle-même a trouvé le Forum québécois très intéressant: «J'ai aussi pu observer que ce que nous développons ressemble à ce qui se fait ailleurs.



©Gettyimages

En Suisse, nous avons des instruments tout à fait valables. A mon avis, la clause de non-concurrence n'est pas un handicap.» Et la reprise par l'économie privée de l'activité d'une entreprise d'insertion subventionnée? Elle n'a connaissance d'aucun cas. «A mon avis, un projet d'insertion peut être rentable et continuer, à condition que l'économie locale ne proteste pas!»

Yves Ecoeur, directeur de l'OSEO Valais, a aussi fait le voyage de Montréal. Il souligne, à partir de cette expérience, le besoin, en Suisse, de reconnaissance des entreprises d'insertion, «entre association et entreprise». Il ajoute: «Les participants romands ont décidé de poursuivre le travail déjà entamé en professionnalisant le réseau lémanique existant entre les entreprises sociales. Ceci en renforçant la collaboration avec l'Association suisse des organisateurs de mesures d'insertion (AOMAS).» D'autre part, un travail sur les pratiques d'insertion se fera en collaboration avec les Hautes écoles santé-social de Fribourg, Genève, Lausanne et Sion, jusqu'en 2006.»

Une prochaine rencontre internationale des entreprises d'insertion aura lieu en 2007 en Belgique.

■

Diane Gilliard

Des délégués très impliqués

Une partie de la délégation suisse à Montréal était formée par le Réseau social des entreprises d'économie solidaire (RESOL). Cette association, créée à Genève, a pour but la réunion des entreprises d'insertion romandes en vue d'un échange sur leurs pratiques. Christophe Dunand, directeur de Réalise à Genève, et Jean-Claude Pittet, de la Fondation du Relais à Morges, étaient donc tout naturellement du voyage. Mais aussi, notamment, Anne-Lise Du Pasquier, enseignante à l'Institut d'études sociales (IES) de Genève, et Véronique Magniny, cheffe de projet à l'Université ouvrière de Genève, également représentantes de RESOL. Elle ont retrouvé à Montréal Mme Esther Widmer, du Secrétariat à l'économie (Seco), organisateur et financeur des mesures actives en Suisse et Yves Ecoeur, directeur de l'œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) Valais. D.G.

1. Yanick Noiseux, «Un portrait des initiatives de formation par le travail et d'insertion professionnelle par le travail au Québec» in *Portrait de quatre situations nationales d'insertion*, CD édité par l'Alliance de recherches Universités-communautés (ARUC), Québec.
2. Conférence suisse des institutions d'action sociale

Alcool : Internet vous sert la bonne la dose

Les fêtes de fin d'année ont passé : l'occasion pour chacun de faire un bilan de son rapport avec l'alcool. Internet vous dit comment.



Campagne 2004 de l'Office fédéral de la santé publique.

Buvez-vous trop? Vos proches boivent-ils trop? Certains de vos collègues ont-ils un problème avec l'alcool? Et qu'en est-il des usagers que vous rencontrez dans le cadre de votre travail? Pour vous aider à répondre à ces questions apparemment simples, mais que les tabous liés à l'alcoolisme empêchent de considérer avec sang froid, rien ne vaut des informations chiffrées, assorties de conseils, et consultables loin des regards compatissants!

En Suisse, c'est évidemment auprès de l'Institut suisse de la prévention de l'alcoolisme qu'il faut commencer sa recherche. Sur www.sfa-isp.ch il est indiqué noir sur blanc qu'une consommation sans problème pour soi-même et son entourage devrait se limiter à deux verres standard par jour (12 grammes d'alcool pur par unité).

Exceptionnellement, un adulte mâle peut s'offrir une soirée à quatre verres standard. Par exemple: un verre de blanc, deux verres de rouge, et un digestif. Mais sans prendre la route. Les femmes boiront un peu moins. En outre, la consommation d'alcool ne devrait pas dépasser un verre par heure. Voilà pour les recommandations suisses, pays où 400 000 personnes possèdent une descendance à haut risque, et qui enregistre entre 2500 et 3000 décès annuels dus à l'excès de bouteille.

En France, le nombre de décès annuels liés à l'alcool s'élève à 45 000, et le verre standard est évalué à 10 grammes d'alcool pur. Le nombre quotidien d'unités recommandé – sur www.sante.gouv.fr par exemple – est fixé à trois au maximum par jour, et à deux pour une femme. Or ce seuil est dépassé par une majorité de la population gauloise, selon un rapport du Ministère de la santé, cité plus bas. Ces recommandations, plus souples qu'en Helvétie, sont calquées sur des normes publiées par l'Organisation mondiale de la santé. «L'Isipa avance des chiffres plus stricts, de façon à garantir une plus grande sécurité en matière de santé et pour éviter les risques d'une mauvaise appréciation quant au nouveau taux d'alcoolémie de 5 pour mille autorisé sur la route», indique Corine Kibora, porte-parole.

Boire peu plutôt qu'avec modération

Sur www.raid-blue.ch, site de la Croix-Bleue réservé aux jeunes, on découvrira, outre de beaux dessins, quelques sonnettes véhiculées sur les différents moyens de réduire son alcoolémie. Rien ne sert de boire du café, de prendre une douche, ni même de piquer un sprint. C'est le foie qui se charge presque à lui seul de débarrasser votre corps de son alcool. En tapant «alcoolisme» sur le moteur de recherche du site www.chu-rouen.fr/cismef/

vous découvrirez notamment un article consacré aux «conduites dopantes». Les abus d'alcools y sont divisés en deux stades. Le premier concerne l'usage nocif et répété d'alcool. Le deuxième n'est autre que le syndrome de la dépendance alcoolique, avec tremblements et graves problèmes sociaux à la clé. Toujours en France, vous lirez également sur www.sante.gouv.fr/hm/pointsur/alcool un excellent dossier du Ministère français de la santé sur l'alcool et les stratégies de prévention. Le rapport indique avec humour que la notion «consommer avec modération» est bien acceptée en France, car elle permet à chacun de fixer ses propres standards, lesquels se situent souvent bien au-dessus des seuils conseillés par les spécialistes de la santé! Il est désormais question en France de défendre une consommation dite faible. Fin décembre 2004, une campagne originale a pour la première fois mis en scène les risques sanitaires liés à la consommation régulière et excessive d'alcool. C'est aussi le thème d'une étude* qualitative de l'Institut national français de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) sur les représentations et les attitudes des hommes face à l'alcool. Ces croyances mettent en lumière la relation affective que les hommes entretiennent avec l'alcool et leur difficulté à apprécier de manière objective les risques sanitaires qui en découlent. ■

Stéphane Herzog

* Tapez simplement «Les hommes face à l'alcool».

Des tests pour boire intelligent

Sur www.raid-blue.ch un test en direct sur l'évolution de l'alcoolémie heure après heure est proposé. Vous serez sanctionnés par des bruits de verre brisé en cas de dépassement de la dose. Si vous savez de quoi vous parlez en matière de conduite et d'alcool, vous répondrez sans problème au quiz fourni par le Conseil suisse de la sécurité routière, disponible sur www.vsr.ch/. La «vision tunnel» consécutive à un abus de boisson n'est donc pas une impression de manque de lumière, mais correspond à une réduction de votre champ de vision latéral. Ne manquez pas le site de l'INPES (www.inpes.sante.fr/) qui est doté d'un menu interactif amusant. Il s'agit là notamment de classer des verres d'alcool selon leur force de frappe. Un collègue nous rappelle l'existence de www.infoset.ch, le site suisse des dépendances.

St.H.

Dévoilement

Dans des situations de maltraitance au sein de la famille, la victime s'exprime rarement de manière directe. Et encore moins lorsqu'il s'agit d'inceste. Un éducateur, Jose Barberà, s'interroge sur les attitudes et les décisions des professionnels concernés par un cas de sévices sexuels. Il met en mots l'énigme de la maltraitance en milieu familial à travers l'histoire d'Isabelle, prénom fictif. La jeune adolescente, accueillie en foyer de formation la semaine, lance des signaux de mal-être qui ne sont pas décodés. Six mois après son départ du foyer, elle tente de se suicider et dévoile enfin ce qui la ronge de l'intérieur depuis une dizaine d'années: elle est victime d'inceste de la part de son père. L'auteur, qui a reçu ses confidences, va se pencher sur ce qui manque aux éducateurs pour comprendre le mutisme d'une adolescente victime, ses actes de violence, ses pleurs inattendus... Le psychanalyste hongrois Sandor Ferenczi (1873-1933) apporte, notamment par la théorie du double langage, quelques clés de compréhension.

Même s'il a été conçu avant tout comme un cheminement intérieur personnel, le mémoire de Jose Barberà a le mérite de partir d'une situation vécue, de la relire à la lumière de révélations tardives et de la confronter à certaines théories. Fort heureusement, de tels cas de violence et de sévices restent assez rares. Cependant, d'autres cas moins graves se rencontrent fréquemment. «Nous nous devons, en tant que professionnels de l'éducation, d'être attentifs, prévenus et formés», revendique l'auteur. La loi oblige les professionnels à signaler les cas de mauvais traitements dont ils ont connaissance, mais combien d'entre eux sont-ils armés pour affronter pareille situation? ■

F.D.M.

Papé et sa maison de retraite

Les démocraties occidentales génèrent une proportion croissante de personnes âgées, mais le thème de la vieillesse, et des maisons idoines, effraie. A vrai dire, l'ouvrage de Thierry Darnaud, psychomotricien français, n'est pas de nature à rassurer. Le tableau qu'il offre des maisons de retraite laisse apparaître un univers où le contrat sanitaire aboutit souvent à une «chosification» de la personne âgée. Or, quand la logique de la prise en charge écrase la prise en compte de la volonté de la personne âgée, une dynamique dangereuse est à l'œuvre, ouvrant la porte à de mauvais traitements. C'est ce que nous explique avec ses mots Papé, pensionnaire fictif créé par l'auteur. Ses récits permettent au lecteur de découvrir le quotidien d'une personne âgée dans une maison de retraite. Là, les attentes des blouses blanches ne sont pas toujours les mêmes que celles des usagers, loin s'en faut! Dans le chapitre consacré à la toilette, on découvre par exemple comment la logique nettoiyante de la maison fait peu de cas de la de vie

de Papé, habitué à se laver après le travail, et non pas au lever. Il en va de même pour la plupart des activités, prévues pour le plus grand nombre.

Thierry Darnaud, qui se montre parfois féroce, attire le regard des professionnels sur les pièges qui les guettent à chaque détour de leur travail auprès de personnes dépendantes. Nudité, tutoiement, médication, incontinence, contention, aucune des réalités de la vie en institution pour aînés n'est laissée de côté. Ces thèmes sont, Dieu merci, traités avec un certain humour, grâce notamment aux observations de Papé sur les blouses blanches, et à ses stratégies pour éviter le «mixé pâteux», la toilette complète, ou l'animatrice qui veut absolument animer.

L'auteur rappelle la nécessité pour les soignants de considérer tout propos ou tout comportement comme un porteur de sens, quitte pour eux à s'écarter de la règle institutionnelle. «Aujourd'hui, les professionnels sont de plus en plus sensibles au respect du choix des personnes âgées et tentent de leur répondre de façon singulière», estime tout de même l'auteur. ■

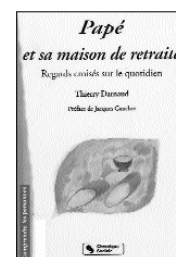
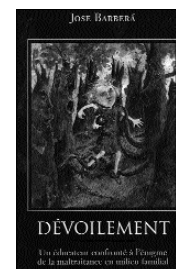
St.H.

Punir les pauvres

Ebouriffant. Effrayant. Extrêmement intéressant. Le dernier ouvrage de Loïc Wacquant, qui a travaillé avec Pierre Bourdieu et enseigne aujourd'hui aux Etats-Unis, est ambitieux. Il se propose de relier les modifications des politiques sociales à celles des politiques pénales, afin de «déchiffrer la double régulation à laquelle est désormais soumis le prolétariat urbain par le biais de l'action conjointe des secteurs assistanciel et pénitenciel de l'Etat». Cela à la lumière de cette «transformation politique majeure» aux Etats-Unis – mais aussi dans certains pays d'Europe – que constitue le durcissement généralisé de la pénalité en même temps que se réduit drastiquement l'«Etat-providence».

Progressivement, depuis la fin des années 70, l'«insécurité», les incivilités, l'incarcération massive – surtout de certaines catégories sociales pauvres, dont les Noirs – aux Etats-Unis, les innovations technologiques dans l'exécution des peines et la recherche des criminels, sans parler de la construction de prisons privées, la mise à l'index des délinquants sexuels (dont les citoyens de certains Etats américains peuvent voir librement le nom et le portrait, sur Internet...) sont entrés dans le quotidien des citoyens. Induisant un sentiment d'état d'urgence, de danger permanent. Loïc Wacquant, conformément à son programme, met ces innovations en relation avec le chômage, la dérégulation du travail, la réduction des aides sociales, le «workfare», et toutes les mesures destinées, selon lui, à «mettre les pauvres au pas». On pourra trouver que l'auteur exagère, récuser ses positions politiques radicalement anti-libérales. Il n'empêche. Il faut lire ce livre. ■

D.G.



Dévoilement
Un éducateur confronté à l'énigme de la maltraitance en milieu familial
Jose Barberà
Lausanne: éd. des sentiers, 2004, 127 p.

Papé et sa maison de retraite, regards croisés sur le quotidien
Thierry Darnaud
Lyon: éd. Chronique sociale, 2004, 207 p.

Punir les pauvres
Loïc Wacquant
Punir les pauvres
Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale
Marseille : Agone, 2004, 347 p.

Le Centre de documentation de l'Hospice général vous propose ses nouveautés

Social

Cohésion sociale

Une approche observationnelle
Bertrand Roehner
Paris: Ed. Odile Jacob, 2004,
371 p.

Du travail social au travail ensemble

Le partenariat dans le champ
des politiques sociales
Fabrice Dhume
Paris: Ed. ASH / Groupe
Liaisons, 2001, 206 p.

Environnement

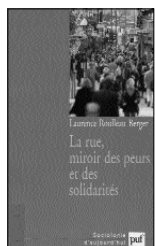
Economies choisies?

Echanges, circulations et
débrouille
Noël Barbe; Serge Latouche
Paris: Ed. de la Maison des
sciences de l'homme, 2004,
209 p.

Les Interdits, fondements de la liberté

Michel Fize
Paris: Presses de la Renaissance,
2004, 296 p.

La Rue, miroir des peurs et des solidarités



Laurence
Rouleau-
Berger
Paris: Presses
universitaires
de France,
2004, 128 p.

Centre de documentation de l'Hospice général

Ghislaine Tonascia-Ledru
3, rue Ami-Lullin,
1204 Genève.
Tél. 022 420 53 61
E-mail: gtu@ge-ariane.ch

Enfance / Jeunesse

L'École des chances

Qu'est-ce qu'une école juste?
François Dubet
Paris: Ed. du Seuil / La
République des Idées, 2004,
96 p.

Famille

Parler d'amour au bord du gouffre

Boris Cyrulnik
Paris: Ed. Odile Jacob, 2004,
253 p.

Quand la famille s'en mêle

Serge Hefez
Paris: Hachette Littératures,
2004, 310 p.



Vieillesse

Vieillesse et dépendances

Alain Grand; Hélène Bocquet;
Sandrine Andrieu
Paris: La documentation
Française, 2004, 116 p.

Santé

L'Accompagnement au soir de la vie

Le rôle des proches et des
bénévoles auprès des malades
Andrée Gauvin; Roger Régnier
Préf. du Dr Maurice Falardeau
Montréal: Les Ed. de l'Homme,
2004, 135 p.

Ethique des soins palliatifs

Dominique Jacquemin
Paris: Dunod, 2004, 156 p.

Travail

Mesurer et manager la qualité de service

Bernard Averous; Danièle
Averous
Paris: Insep Consulting
Editions, 2004, 157 p.

Un Siècle d'emplois précaires

Anne-Sophie Beau
Paris: Ed. Payot & Rivages,
2004, 303 p.

Le Travail de la nuit

VST No 82
Fenouillet: Ed. Erès, 2004, pp.
19-71

Violences au travail

Diagnostic et prévention
François Courcy; Luc Brunet;
André Savoie
Montréal: Presses de
l'Université de Montréal, 2004,
217 p.

Exclusion / Intégration

Deux facettes du R.M.A

Y a-t-il réellement une alter-
native pour les laissés
pour-compte?
Hanne Troest Petersen
Paris: L'Harmattan, 2004,
230 p.

Et si les pauvres nous humanisaient...

Colette et Michel Collard-
Gambez
Paris: Libr. Arthème Fayard,
2004, 260 p.

Jeunesses en voie de désaffiliation

Une sociologie politique de et
dans l'action publique
Olivier Noël
Paris: L'Harmattan, 2004,
184 p.

Le RMI et les solidarités familiales

Nicole Lapiere; Evelyne
Bocquet
Paris: Caisse nationale d'allocation
familiales, 2003, 295 p.

Etrangers

L'Immigration en Suisse

Cinquante ans d'ouverture
Etienne Piguet
Lausanne: Presses polytech-
niques universitaires romandes,
2004, 150 p.

L'Intégration des cultures

Hubert Hannoun
Paris: L'Harmattan, 2004,
107 p.

Qu'est-ce qu'une société ethnique?

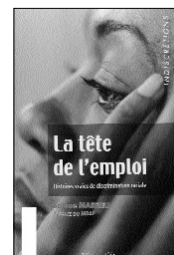
Ethnicité et racisme dans les
sociétés européennes d'immigra-
tion
Albert Bastenier
Paris: Presses universitaires de
France, 2004, 346 p.

Racisme et xénophobie

Margarita Sanchez-Mazas
Paris: Presses universitaires de
France, 2004, 249 p.

La Tête de l'emploi

Histoires vraies de discrimi-
nation raciale
Sophie Massieu
Issy-les-Moulineaux: Ed. Vie &
CIE, 2004, 155 p.



Social Express

SOCIAL

Artias: nouveau président

L'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS) s'est dotée d'un nouveau comité et d'un nouveau président pour remplacer Pierre Dubois. Simon Darioli, chef du service cantonal valaisan d'action sociale, assurera la présidence ad interim en attendant qu'un ancien conseiller d'Etat lui succède.

Diplôme unique en travail social

Un diplôme unique en travail social devrait voir le jour en 2006. L'association vaudoise des travailleurs et travailleuses de l'éducation sociale présente les enjeux et les variantes envisagées pour cette formation dans un résumé clair, paru dans son journal.

Tél. 021 329 08 30

AVTES-communique No 252/ novembre 2004

L'Etat menace de lâcher les communes

En novembre 2004, la nouvelle avait fait grand bruit: un projet de loi déposé par l'Entente dans le cadre du budget cantonal 2005 suggérerait la prise en charge éclair par les communes genevoises du financement de la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe), soit un budget annuel de 17 millions de francs. Cette proposition n'a pas été retenue par le Grand Conseil. Mais le projet n'est que suspendu. Actuellement, seules les 26 communes qui possèdent une maison de quartier participent au financement de la fondation. Si la loi avait passé la rampe, une commune riche, comme celle de Cologny, aurait dû verser un million de francs par an pour participer au financement des activités assumées aujourd'hui par la FASe. «L'idée d'une plus grande solidarité entre les 45 communes de Genève n'est pas mauvaise, mais le désengagement complet de l'Etat n'est pas souhaitable, pour des motifs financiers, et d'autres, liés à la cohérence du travail de prévention jeunesse», indique Claude Dupanloup, secrétaire général de la FASe.

Le retrait brutal de l'Etat alors que les budgets des communes avaient déjà été votés aurait entre autre entraîné des licenciements parmi le personnel de la FASe. On a ainsi vu des animateurs descendre dans la rue pour défendre leur travail.

St.H.

Semaine sociale

L'Université européenne du bénévolat invite à une semaine sociale de réflexion sur la protection sociale et le bénévolat aux niveaux local, national et européen. «Une Suisse sociale - une Europe sociale» se tiendra à Lucerne du 30 mai au 3 juin, en français, en allemand, et en anglais.

Rens. Hochschule für soziale Arbeit, Wertstr.1, 6002 Lucerne. socialeurope@hsa.fhz.ch

FR Site éducation et santé

Un nouveau site consacré au social a été mis en ligne à partir de Fribourg. Il présente des projets locaux et des ressources dans les domaines de la santé et de l'éducation. Ses promoteurs ont besoin de vos remarques pour adapter cette plate-forme à vos besoins.

www.educationsante-fr.ch

FR Contre la violence conjugale

Le gouvernement fribourgeois a annoncé la création d'une commission chargée de lutter contre la violence conjugale, en hausse de 21% entre 2002 et 2003, avec près de mille appels à la police. Ce nouvel organe doit trouver des mesures concrètes pour lutter contre ce fléau. Il sera dirigé par une représentante du Bureau de l'égalité et un membre de la police.

La Liberté 25/11/2004

FR Bénévolat en réseau

Caritas lance un projet de mise en réseau de toutes les associations à but socio-caritatif qui emploient des bénévoles, afin de potentialiser la collaboration de ces forces. La liste des ces organismes se trouve sur

www.benevolat-fr.ch

La Liberté, 4/12/2004

GE Calendrier Feuille de trèfle

Le calendrier de la Feuille de trèfle, le journal des gens en rade à Genève, est sorti de presse. Il accompagnera les lecteurs de ses pensées et de ses illustrations tout au long de l'année 2005. Il est vendu à la criée, un franc ou plus selon votre bon cœur.

Rens. Carrefour-rue, tél. 022 310 22 75

LU Police sociale!

La commune lucernoise d'Emmen a engagé un ancien policier comme inspecteur social. Il aura pour mission de combattre les abus dans l'aide sociale. Il vérifiera notamment tout changement de situation pour ses bénéficiaires. Cette nomination répond à une motion de l'UDC auprès du parlement de cette ville.

La commune de Kriens (LU) veut suivre cet exemple.

La Liberté, ATS, 21/11/2004

VS Tutrices et tuteurs s'associent

L'Association des tuteurs et tutrices officiels du Valais romand (ATTO-VR) est née en novembre dernier. Rendue nécessaire par la prochaine révision du Code civil qui va bouleverser les mesures tutélaires, elle a pour but de représenter et défendre les tutrices et tuteurs auprès des diverses instances publiques et privées et d'assurer leur reconnaissance. Elle organisera aussi des cours de formation pour ses membres.

Le Nouvelliste, 21/12/2004

ENVIRONNEMENT / SOCIÉTÉ

Planète à la trappe

La revue «Energie environnement», distribuée deux fois par an dans toutes les boîtes aux lettres de Suisse romande, a été sacrifiée sur l'autel des économies budgétaires de la Confédération. Née il y a 15 ans à Genève, cette publication de qualité offrait des informations pratiques sur les moyens de réaliser des économies d'énergie. La protection de l'environnement coûte trop cher. Et sa destruction?

Récupérez les cartouches de toner

La Croix-Rouge suisse (CRS) a lancé une campagne de recyclage des modules de toner et des cartouches d'encre d'imprimantes. On peut lui commander des conteneurs vides en carton ainsi que, sous contrat, leur enlèvement. La société Turbon recycle ces éléments et verse une contribution à la CRS. Rens. Tél. 031 387 74 44. ou kathrin.sterchi@redcross.ch

Caisse maladie unique: initiative aboutie

L'initiative «pour une caisse maladie unique et sociale» a abouti. Elle sera donc soumise au vote populaire. Lancée par treize organisations, elle a pour but d'instaurer une caisse maladie sans but lucratif pour toute la Suisse dont les primes seraient fixées en fonction de la capacité économique des assurés.

Le Courrier, 10/12/2004

GE Economie sociale et solidaire

Le compte rendu des Premières rencontres de l'économie sociale et solidaire de la région genevoise, qui ont eu lieu novembre 2004, est disponible en ligne. L'association éponyme APRES lance un appel aux organisations qui voudraient encore s'inscrire sur son portail. APRES, p.a. 8 rue Viguet, 1227 Les Acacias

www.apres-ge.ch

GE Recyclez vos portables

Les Hôpitaux universitaires de Genève s'associent à la démarche de SolidarcComm en mettant à disposition de leur personnel des pochettes pour y recueillir les vieux téléphones portables. Leur recyclage donne du travail à Réalise, entreprise de réinsertion. Terre des hommes reçoit 5 francs par appareil et des personnes du Sud accèdent à la téléphonie mobile à moindre coût.

www.terredeshommes.ch

Pulsations, janvier 2005

ENFANCE/JEUNESSE

Procédures onusiennes

La dernière livraison de «Codapement vôtre», le journal du Centre de conseil et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'homme, contient un dossier sur les procédures onusiennes en lien avec les Droits humains. Des tableaux récapitulent les mandats par pays et par thème. De quoi se familiariser avec la recherche de justice dans le monde. CODAP, c.p. 6041, 1211 Genève 6.

Tél. 022 735 93 94

www.codap.org

Protection des enfants

L'Association suisse pour la protection de l'enfant (ASPE) lance dès 2005 et pour trois ans une grande campagne de prévention de la violence sexuelle envers les enfants et les adolescents. But: sensibiliser et secourir l'opinion, apporter de l'aide et gagner à cette cause le plus grand nombre de personnes. Parallèlement à des actions de portée nationale, l'ASPE prévoit de réaliser localement des projets concrets, respectant les sensibilités propres à chaque culture.

www.fais-gaffe.ch



Jeunes en crise

L'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et des toxicomanies (ISPA) estime que la tendance des jeunes à fumer, à s'enivrer, ou à consommer du cannabis, a subi une hausse de 10% depuis 1998. Les jeunes Suisses se placent au sommet des utilisateurs de cannabis en Europe, aux côtés des Anglais et des Espagnols. Pour l'ISPA, les jeunes en question ont un besoin urgent d'un soutien spécialisé.

www.sfa-isp.ch

Jeunes en crise bis

Une étude de l'Office fédéral de la santé publique montre que parmi les jeunes à risques qui ont bénéficié d'un programme de prévention adéquat, les comportements délinquants diminuent, mais pas leur consommation de drogue. Ces résultats proviennent de la première phase de suivi du projet supra-f.

La Liberté, 4/11/2004

La promotion de la jeunesse à l'OFAS

Le Service de la jeunesse et le Secrétariat de la commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) sont passés de l'Office fédéral de la culture à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Dans ce département, la centrale pour les questions familiales devient le Centre de compétences pour la politique de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.

Rens. DFJ. Tél. 031 322 91 47

www.ofas.admin.ch/

FR Les enfants notent les profs

Les enfants sont capables de donner un avis valable sur le comportement des enseignants. C'est le résultat d'une étude menée à Fribourg. Le Profil interactionnel du stagiaire (PIS), c'est son nom, permettrait aux élèves de mieux comprendre le travail de l'enseignant et de dissiper des malentendus. Les éducateurs peuvent tirer profit du PIS.

www.unifr.ch/ipg/pis

La Liberté 07/11/2004

NE Alter connexion: un projet pilote

Pour aider des jeunes en rupture à (re)tisser des liens sociaux, le Centre de loisirs de Neuchâtel a mis sur pied avec la collaboration du Bureau du délégué aux étrangers un projet pilote, Alter connexion. Cinq mentors, jeunes adultes insérés socialement et professionnellement, sont chargés de «faire le lien» et

d'incarner des modèles d'identification pour des jeunes en difficultés.

Le Courrier, 4/12/2004

VD Grand frères chômeurs

Une vingtaine de jeunes filles et de jeunes garçons au chômage ont rejoint début décembre une équipe de «Grands frères» chargée de prévenir la violence et les incivilités dans les trains régionaux vaudois. Cette expérience pilote durera six mois. Les jeunes chômeurs en question ont entre 20 et 35 ans. Ils ont reçu une formation spécifique.

La Liberté 7/12/2004

VS Souffrance des enfants précoces

L'Association valaisanne de parents d'enfants à haut potentiel a été créée il y a cinq ans. Elle apporte aide et soutien aux personnes concernées par la précocité et son cortège de souffrances: opposition massive, crises de pleurs, troubles de l'humeur exacerbés... Les enfants surdoués sont ouverts aux thérapies et à l'humour.

Tél. 078 685 00 50

www.avpehp.ch

Le Nouvelliste 30/10/2004

VS Hyperactifs sous la loupe

Les parents d'enfants hyperactifs, sous la houlette de l'Association suisse des parents à enfant à déficit d'attention et/ou hyperactivité (ASPEDAH), se transmettent conseils et soutien. Des réunions sont organisées en présence d'un médecin et d'un pédopsychiatre.

Rens. 078 689 96 77.

Le Nouvelliste 04/11/2004

VS Sus aux abus dans le sport

La violence sexuelle dans le sport est une réalité: 3000 à 5000 enfants seraient

touchés. Une campagne d'information touchant les jeunes a démarré. Trois formes de soutien sont proposées:

www.ciao.ch/;

sms 079 2 555 222 ou le 147, 24 heures sur 24. Un autre site est également à disposition des jeunes et informe parents et entraîneurs:

www.fairplay.ch

Le Nouvelliste 29/10/2004

ZH Psychiatrie pour jeunes délinquants

Zurich a inauguré début décembre le premier centre de psychiatrie légale pour délinquants mineurs en Suisse. Cette structure est destinée à des jeunes de 7 à 18 ans. Il apparaît que dans plus de 50% des cas de délinquance non violente, les intéressés souffrent de troubles psychiques. Le Centre proposera des thérapies et réalisera des expertises pour le compte de la justice.

La Liberté 1/12/2004

FAMILLE

VS Pédopsychiatrie débordée

En hôpital ou en privé, les pédopsychiatres sont débordés. Pour combler ces lacunes, le Centre valaisan de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, ouvert en 2002 à Sierre, mise sur la formation. Les jeunes en crise devront encore patienter quelques années avant d'avoir à disposition une structure de prise en charge efficace.

Le Nouvelliste 26/11/2004

VIEILLESSE

Savoirs gérontologiques

Le programme 2005 des formations continues offertes par le secrétariat des Pro Senectute est paru sous le titre de Savoirs gérontologiques. Il s'est notamment attaché la contribution d'éminents spécialistes de France et du Québec.

Disponible à l'adresse: c.p. 844, 1800 Vevey. Tél. 021 925 70 10

FR animateurs pour aînés

La profession d'animateur pour personnes âgées commence à intéresser les hommes. A Fribourg, la Croix-Rouge vient de remettre quatre diplômes sur 30 à des messieurs. Cette formation implique plus de 200 heures de cours.

La Liberté 15/12/2004

GE Lieux de vie pour aînés

La Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (FEGEMS), a publié «Quels lieux de vie pour les personnes âgées?». L'ouvrage présente un résumé des réflexions et

des débats qui ont lieu autour de la recherche de nouveaux modèles d'habitat et d'accompagnement.

Rens. FEGEMS, Anne-Marie Nicole, tél. 022 328 33 00

Concours créativité des aînés

La Fondation créativité au troisième âge lance tous les deux ans un concours auquel peuvent participer des personnes de plus de 65 ans domiciliées en Suisse ou à l'étranger. Les lauréats se partagent une somme de 100 000 francs. Délai pour le 8e concours: 30 avril 2005

Rens. c.p. 2999, 8022 Zurich

kreat-alter@smile.ch

www.creativite-au-troisieme-age.ch/

GE Les EMS changent de département

Dès le 1er décembre 2004, les Etablissements médico-sociaux (EMS) ont passé sous la responsabilité de la direction générale de la Santé (DGS), alors qu'ils étaient précédemment, dans le même département, sous celle de la Direction générale de l'action sociale (DGAS).

GE Réussir sa vieillesse

Un livre rend compte de l'approche originale développée depuis quinze ans à Genève par la polyclinique de gériatrie dans les soins communautaires de pour les personnes âgées. «Stratégies pour une vieillesse réussie» est publié sous la direction du professeur Jean-Jacques Guilbert, aux éditions Médecine&Hygiène.

NE Auto-école pour seniors

Le nouveau Centre neuchâtelois de pédagogie de la conduite offre désormais un test volontaire et gratuit ainsi que des cours, pour les seniors qui conduisent encore. Des cours de conduite économique sont également dispensés pour les automobilistes qui veulent rouler intelligemment.

L'Express, 25/11/2004

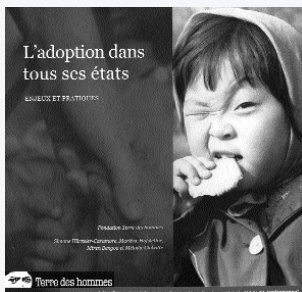
SANTÉ

Euthanasie et maladies psychiques

L'association suisse alémanique Exit a décidé de lever son moratoire sur l'accompagnement vers la mort de malades psychiques. Cette décision se base sur un rapport externe. Celui-ci conclut que la maladie psychique n'induit pas forcément une perte de la capacité de discernement. Pas question en revanche pour Exit d'accompagner les personnes dont le désir de mourir fait partie de la pathologie.

La Liberté 12/11/2004

L'adoption dans tous ses états



Terre des hommes publie une plaquette d'une centaine de pages qui fait le point sur l'adoption après l'entrée en vigueur en Suisse de la Convention de la Haye (CLaH) dès le 1er janvier 2003 (voir Repère social No 53). Cinq chapitres exposent les problèmes pratiques, sociaux, psychologiques liés à l'adoption, ainsi que les modifications législatives induites par la CLaH. La Fondation, inquiète de l'éviction des intermédiaires agréés bénéficiant d'une bonne connaissance des réseaux dans les pays

d'origine, craint l'augmentation des pratiques non éthiques dont le trafic d'enfants. Selon elle, les parents découragés par les lenteurs administratives et désarçonnés par l'absence d'accompagnement risquent de se lancer dans l'adoption privée en proie à des intermédiaires peu scrupuleux.

L'adoption dans tous ses états. Enjeux et pratiques. Fondation Terre des hommes, En Budron C8, 1052 Le Mont-sur-Lausanne. Tél. 021 654 66 66

H.A.

GE Sida: zéro infection par seringue

Ces deux dernières années, le nombre d'infections récentes par le VIH pour les utilisateurs de drogue a été nul à Genève. Selon le Département de l'action sociale et de la santé (DASS), le pourcentage d'infections dues à la drogue entre 2000 et 2004 a été de 16%. Ce chiffre s'élève à 36% dans le canton de Vaud, qui ne possède pas de local d'injection et n'a introduit l'échange de seringues que tardivement.
Le Courrier 24/11/2004

GE L'apéro avec les proches

L'apéro avec les proches a pour but de permettre des échanges entre proches, pensionnaires de la Maison de l'Ancre, et professionnels du réseau et de l'institution. Les problèmes liés à la démarche de désaccoutumance à l'alcool y sont abordés. Prochaines dates: voir l'Agenda. Maison de l'Ancre, 34 rue de Lausanne, 1202 Genève.
Tél. 022 420 58 00

GE VD Le tabac comme le cancer du sein

Si les décès par cancer du sein ont diminué de moitié à Genève entre 1985 et 2002, notamment grâce au programme de dépistage par mammographie, le nombre de décès par cancers du poumon chez la femme est en nette augmentation, à cause du tabagisme. Une évolution semblable est constatée dans le canton de Vaud qui bénéficie également d'un programme de dépistage du cancer du sein.
Le Courrier, 15/12/2004

VS Fonds pour une maladie rare

Depuis février 2004, une association valaisanne récolte des fonds pour soutenir les familles victimes d'une maladie orpheline sous forme d'aide financière directe. Selon l'Organisation mondiale de la santé, il y a plus de 8000 affections rares dans le monde. Elles sont souvent graves, chroniques et évolutives. La recherche les boude. Association enfance et maladies orphelines
Tél. 024 472 56 24.
Le Nouvelliste 25/11/2004

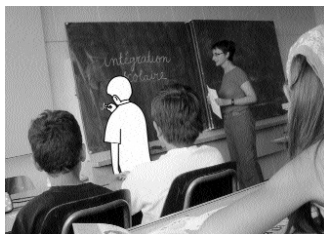
HANDICAP

Faire face - vivre avec

Le programme des séminaires et des journées de SEP- sclérose en plaques Suisse romande est paru. Développement personnel, informations médicales et pratiques en composent le menu. Centre romand SEP, 3 rue du Simplon, 1006 Lausanne.
Tél. 021 614 80 80.

GE Pour l'intégration scolaire

Insieme Genève, association de parents et d'amis de personnes mentalement handicapées, milite pour l'intégration scolaire des enfants. Elle a publié une plaquette qui défend cette option et répond aux questions soulevées par une telle entreprise. Insieme, 7 rue de la Gabelle, 1227 Carouge.
Tél. 022 343 17 29



GE Aigues-Vertes vieillit

En quarante ans, les personnes handicapées mentales ont gagné plus de trente ans d'espérance de vie. Aigues-Vertes, village où vivent 88 résidents de 18 à 82 ans, en fait l'expérience. Ses locaux ne répondant plus aux besoins de personnes vieillissantes, la fondation s'est lancée dans un vaste projet d'agrandissement, d'adaptation et de rénovation.
La Tribune de Genève, 15/11/2004

GE Plus autonomes

Les Etablissements publics socio-éducatifs (EPSE) ont inauguré un appartement qui doit permettre à des personnes en situation de handicap mental modéré de faire l'apprentissage d'une vie plus autonome, voire de voler de leurs propres ailes par la suite. Ce type de logement est inspiré des Wohnschulen, créées par Pro Infirmis en Suisse alémanique.
Le Courrier, 24/11/2004

VD Handicap mental et maltraitance

Des actes de maltraitance en institution ont été révélés par un reportage télévisé et plusieurs plaintes ont été déposées auprès de l'organisme cantonal de surveillance. Des mises au point parues dans la presse relèvent qu'avec la diminution des moyens financiers, la fatigue du personnel augmente. Les tensions internes qui s'ensuivent peuvent conduire à des comportements abusifs; ceux-ci, s'ils sont rares, restent répréhensibles et inadmissibles.
La Liberté, 18/11/2004

VS Association pour polyhandicapés

Au Bouveret (VS), l'association la Parenthèse vient d'être créée en faveur des personnes polyhandicapées totalement dépendantes. Objectif: soulager les familles et les proches

qui s'en occupent au quotidien.
Rens. 024 481 67 24
Le Nouvelliste 22/11/2004

ZH Voitures et chaises

Dans la région zurichoise, on peut désormais louer une voiture aménagée pour accompagner une personne en chaise roulante. Avant la première location, il faut suivre une démonstration et un cours d'une heure pour l'installation de la chaise roulante. La coopérative d'auto-partage Mobility s'occupe de la réservation.
L'Express, 4/12/2004

TRAVAIL

Working poors en 2003

En 2003, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a recensé 231 000 personnes travaillant au moins à 90% et vivant dans la pauvreté (salaire net inférieur à 2450 francs pour une personne seule et à 4550 francs pour un couple avec deux enfants). Cela fait un travailleur sur treize. Ce taux est passé de 6,4 à 7,4% de la population en un an.
Le Temps et Le Courrier, 27/11/2004

GE Référendum pour les emplois temporaires

La nouvelle loi cantonale sur le chômage, qui prévoit une diminution de la durée des emplois temporaires, sera soumise au vote populaire, le référendum ayant abouti. Les allocations de retour en emploi visent à réintégrer sur le marché du travail des chômeurs en fin de droit. L'Etat paie une partie du salaire de la personne employée à ce titre.
Tribune de Genève, 8/12/2004

GE Risques du travail

Le catalogue des séminaires proposés par l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail, l'OCIRT, a paru. «Risques professionnels et relations du travail» présente 18 cours. Au programme notamment: les femmes en emploi, l'organisation du travail, et son impact sur la santé. OCIRT, 35 rue des Noirettes, 1227 Carouge.
Tél. 022 388 29 29

NE La Tchaou, capitale du travail virtuel

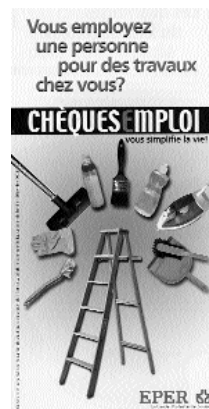
Les entreprises d'entraînement permettent à des personnes en réinsertion professionnelle de se remettre dans le coup. En Suisse, on en compte 45 qui simulent les mouvements du marché, en achetant et vendant des produits virtuels. La centrale suisse des entreprises d'entraînement, qui coordonne les activités des firmes virtuelles du pays, se trouve à la Chaux-de-Fonds.
Le Matin, 17/12/2004

VD 520 jours d'indemnités

Le droit des chômeurs vaudois à 520 indemnités a été prolongé pour une durée de six mois par la Confédération. Le canton possède un taux de chômage qui dépasse les 5%. Cette décision, la cinquième consécutive, concerne environ 1000 personnes.
La Liberté 15/12/2004

VD Chèque-emploi.

Après Genève et le Valais, le canton de Vaud institue à son tour le Chèque emploi. Le système permet aux employeurs de payer les assurances sociales des personnes qui effectuent des travaux de proximité, tels que ménages, gardes d'enfant, ou jardinage. Le chèque sera administré par l'Entraide protestante, (EPER) en collaboration avec la Ville de Lausanne et le canton.
Rens. EPER, tél. 021 613 40 84
www.cheques-emploi.ch/



EXCLUSION/INTÉGRATION SOCIALES

Respect des musulmans

Les musulmans de Suisse sont souvent la cible de généralisations abusives et d'attitudes discriminatoires, estime la Commission fédérale contre le racisme (CFR). La CFR conclut à l'utilité d'un débat public sur la place de l'Islam en Suisse. Elle cite comme solutions la formation d'imams ou un enseignement religieux dans les écoles publiques.
www.ekr-cfr.ch

GE Nouveaux locaux de l'UMSCO

A Genève, l'Unité mobile de soins communautaires a inauguré de nouveaux locaux, juste au dessus du Club social Rive gauche, qui accueille des personnes désaffiliées. L'UMSCO soigne des personnes en situation précaire, dont de nombreux clandestins et sans-papiers. Parmi ceux-ci: une majorité de femmes sud-américaines.
Le Courrier, 13/11/2004

GE **Nouvel abri**

d'urgence

Face à la saturation des lieux d'hébergement d'urgence pendant l'hiver, la Ville de Genève a ouvert un nouvel abri à la rue des Vollandes. Opérationnel jusqu'à fin mars, il peut accueillir une centaine de personnes. *Le Courrier*, 22/12/2004

NE **Sleep-in à l'étude**

Le canton de Neuchâtel compte trois (sic) lits réservés à l'accueil d'urgence. Deux cadres de la Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales planchent sur la création d'un lieu spécifiquement réservé à l'accueil d'urgence. Ce projet, l'Etape, sera examiné par l'Office cantonal des établissements spécialisés.

L'Express, 6/12/2004

Portail contre l'illettrisme

Créé à l'initiative de l'Office fédéral de la culture par le Centre de lecture de la Haute école pédagogique d'Aarau, un portail Internet propose une sélection de ressources et de liens pour la prévention de l'illettrisme.

www.lesenlireleggere.ch/

VD **Reportage**

sur la toxicomanie

Le photographe bernois Michel von Graffenried a plongé pendant 18 mois dans l'univers de la toxicomanie. Son exposition («Je montre ceux qu'on ne veut pas voir») sera visible au Château de Prangins, du 11 février au 28 mars. Des posters de ses images sont aussi diffusés dans les rues de plusieurs villes. *Le Matin*, 17/12/2004

ETRANGERS

GE **Le Camarada**

nouveau est arrivé

Le centre d'accueil et de formation pré professionnelle pour femmes migrantes et leurs enfants, Camarada, a fait peau neuve et a agrandi ses locaux. Il propose une nouveauté: des travaux de polycopie, pliage, reliure, à des prix intéressants.

19 ch. de Villars, 1203 Genève.

Tél. 022 344 03 39 (matin).

GE **Les sans-papiers**

et SIT

Le Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs, qui s'engage depuis longtemps

aux côtés des sans-papiers, cherche notamment à faire sortir de l'ombre le secteur de l'économie domestique. Il vient de publier une brochure qui fait le point sur les changements dans ce domaine. SIT, 16 rue des Chaudronniers, 1204 Genève. Tél. 022 818 03 00

NEM et aide d'urgence

Seuls 15% des requérants frappés d'une non-entrée en matière ont sollicité une aide d'urgence auprès des cantons, a indiqué fin octobre l'Office fédéral des réfugiés (ODR). De son côté, Soleure a refusé toute aide à des NEM accusés de ne pas collaborer. Le Tribunal fédéral s'est inscrit en faux contre cette pratique. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés demande, elle, à ce que les mineurs et les femmes enceintes ne soient pas exclus de l'aide sociale.

Avec l'ATS

Kit contre le racisme

Après la réalisation du CD «Sur ton palier», l'Entraide protestante a édité un kit pédagogique contre le racisme. Le dossier, qui contient le CD précité, s'adresse à toute personne active dans le domaine de l'enseignement auprès de jeunes de 13 à 18 ans.

Tél. 021 613 40 70

www.eper.ch/

NE **Journal alban-**

francophone

La «Plume migratoire» ou «Penda mërgitmare», une feuille trimestrielle publiée à Neuchâtel, a fêté sa première année d'existence. Ce petit journal met en valeur les cultures albanaise et neuchâteloise et s'efforce d'aider les Albanais à s'intégrer. *L'Express*, 22/12/2004

VD **Formations**

d'Appartenances

Les formations proposées par Appartenances peuvent soutenir dans leur travail les personnes en contact avec les migrants. Le programme des cours et formations est disponible à Appartenances, 10 rue des Terreaux, 1003 Lausanne. Tél. 021 341 12 50

VD **Service de l'intégration à l'asse**

Le conseil d'Etat vaudois a décidé de ne pas reconduire l'expérience d'un Service d'intégration. Le dernier délégué avait été remercié en juin. Il ne subsistera qu'un coordinateur, qui sera intégré au Service de la population. *La Liberté* 30/11/2004

La rédaction



CENTRE SOCIAL PROTESTANT

Les Centres sociaux protestants de Genève et Vaud proposent **deux journées de formation autour de l'argent, des dettes et du désendettement.**

Cette formation est destinée aux assistantes sociales et assistants sociaux. Elle aura lieu les :

mardi 1^{er} et mercredi 2 mars 2005

de 9h à 16h30

au Centre social protestant – Genève ou
au Centre social protestant – Vaud.

Ces journées seront animées par Mesdames Vren Borer-Delafontaine et Frédérique Perler, assistantes sociales travaillant depuis plus de 10 ans auprès de personnes en difficulté financière.

- | | |
|--------------------------|-------------------------|
| ■ Prix | 400.– (matériel inclus) |
| ■ Nombre de participants | 12 pers. max. |
| ■ Délai d'inscription | 15 février 2005 |

Information et inscription:
CSP Genève, tél. 022 807 07 00
CSP Vaud, tél. 021 320 56 81
E-mail: info@csp-ge.ch

www.csp.ch



Mode d'**emploi**

Fondation
pour l'acquisition
et la certification
des compétences

Journée d'étude

«L'insertion professionnelle des personnes en difficulté : aller au-delà du discours d'intention»

le jeudi 7 avril 2005 à Yverdon-les-Bains

Renseignements et inscriptions :

ARPIH – Centre romand de formation et de perfectionnement
Route de la Clochette 88 Bis
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021/653.86.22
Fax. 021/653.86.33
E-mail: arpih@planet.ch

Agenda

Repère social No 64 – février 2005

RENCONTRES

EN SUISSE

Social

La magie de l'Humanitaire

gala de la Croix-Rouge genevoise en faveur de jeunes en situation précaire
24 février – **Genève** (hôtel Crowne Plaza)
Rens. Croix-Rouge genevoise.
Tél. 022 304 04 04

6 à 8 de l'ASPAS-VAUD

• Révisions des assurances sociales: un tournant dangereux ?
1er mars (18-20h) – **Ouchy-Lausanne** (hôtel Au Lac)
Rens. Claire Busch, tél. 021 825 35 31 / claire.busch@oms.vd.ch

PNR 45. Les problèmes de l'Etat social

forum public de clôture
11 mars – **Berne**
Rens. Dr Christian Mottas, secrét. du PNR 45, Fonds national suisse, Wildhainweg 20, 3001 Berne. www.etatsocial.ch/f/agenda

L'action sociale. Un champ pour la recherche-action

conférence
7 avril (20h) – **Genève**
Rens. CEFOC, Centre d'études et de formation continue de l'IES.
Tél. 022 320 39 75

Nouveaux risques sociaux et politiques sociales

8 avril – **Fribourg**
Inscr. Pro Senectute, formation continue.
c.p. 855, 1800 Vevey

La Suisse sociale, l'Europe sociale

semaine sociale pour les 100 ans de la CSIAS
30 mai-1er juin – **Lucerne**
Rens. Conférence suisse des institutions d'action sociale, CSIAS, p.a Hochschule für soziale Arbeit, Werftstr. 1, 6002 Lucerne.
Tél. 041 367 48 98 www.icsw.socialswitzerland-social-europe.org

Education et pédagogie spécialisées pour tous ?

congrès suisse 2005
26-28 septembre – **Berne**
Rens. Education spécialisée, 25 ch. de Boston, 1004 Lausanne. Tél. 021 653 68 77.
www.csps-szh.ch/cong

Travail social en temps de désolidarisation sociale

4 novembre – **Berne**
Rens. Cornelia Rumo Wettstein, VeSAD Berne. Tél. 079 639 20 02

Société

La solidarité à l'ère de la globalisation

conférences publiques de la Chaire franco-phonie de travail social
• L'Etat social et le défi de la mondialisation – 3 février (17h15)
• Les conditions de la solidarité (...) 17 mars (17h15) –

Fribourg (Uni Miséricorde, salle 3117)
Rens. Dpt Travail social et politiques sociales. Tél. 026 300 77 80

Public-privé: vers un nouveau partage du contrôle de la criminalité ?

congrès annuel du Groupe suisse de travail de criminologie (F/D)
9-11 mars – **Interlaken**
Inscr. Groupe suisse de travail de criminologie, Sandro Cimichella, Glanzenbergstr. 28, 8953 Dietikon

Assises européennes d'OIKOcredit

1-3 avril – **Crêt-Bérard** (VD)
Rens. Assoc. romande de soutien à OIKOcredit, société coopérative œcuménique de développement, 9 av. Ste-Clotilde, 1205 Genève. Tél. 022 328 46 70

Journée LAVI (F/D)

14 avril – **Fribourg**
Rens. Aide aux victimes d'infractions, Daniel Känel, 17 rte des Cliniques, c.p. 1701 Fribourg. Tél. 026 305 29 92

Monétarisation du travail bénévole

congrès de l'Université européenne du volontariat
30-31 mai – **Lucerne**
Rens. Suisse sociale, Europe sociale, Lucerne. Tél. 041 367 48 98

Enfance/Jeunesse

Conférence annuelle de la FOCPE

Le jeu
1-2 mars – **Genève**
Rens. Formation continue petite enfance, FOCPE, p.a. CEFOC, c.p. 265, 1211 Genève 4.
Tél. 022 320 39 75

Soirées à thème de la MQEV: l'identité

• Cycles de vie, crises et identité ...
15 mars (20h) – **Genève** (MQEV)
Rens. Maison de quartier des Eaux-Vives, MQEV, 3 ch. de la Clairière, 1211 Genève 6.
Tél. 022 736 72 71

Jeunes et consommations à risque. (re)penser la prévention

23-24 mars – **Fribourg**
Rens. Service de la formation continue, Uni de Fribourg. Tél. 026 300 73 47

Colonie pour enfants avec troubles ostéo-articulaires

enfants (7-14 ans) de Suisse romande
26 mars-2 avril – **St Cergue** (VD)
Inscr. Ligue genevoise contre le rhumatisme, 22 rue Merle d'Aubigné, 1207 Genève.
Tél. 022 718 35 55

Femme/famille

Café de Parents

• Belle-mère, ex-mari, demi-frère: quelle place pour chacun ?
8 mars (20h) – **Genève** (Café Plaine Lune, 14 bis av. du Mail)
Rens. Ecole des Parents. Tél. 022 733 12 00
www.ep-ge.ch

Devenir mère, le bonheur obligatoire ?

conférence pour les 100 ans de l'école du Bon Secours
17 mars (20h) – **Genève** (CMU)
Rens. Haute école de santé Genève, HEDS, tél. 022 346 54 11

La politique familiale, dans quel but ?

forum Questions familiales 2005
14 juin – **Berne**
Rens. Comm. féd. de coordination pour les questions familiales. Tél. 031 424 06 56 / EKFF@bsv.admin.ch

Viellissement

Cuisine en solo

ateliers de recettes simples et rapides
17 fév. ou 3 mars (9h-14h) – **Genève** (CAD)
Inscr. Centre d'animation pour retraités, CAD, 22 route de la Chapelle, 1212 Grand-Lancy. Tél. 022 420 42 80

Docteur, j'ai mal partout! Est-ce du rhumatisme ?

conférence
22 février (15h) – **Grand-Lancy** (GE)
Rens. Centre d'animation pour retraités(CAD), 22 rte de la Chapelle, 1212 Gr-Lancy. Tél. 420 42 80

Dignité de la personne âgée en EMS

conférence à l'occasion de l'AG de l'APAF
1er mars - (dès 18h30) – **Genève** (14 av. du Mail)
Rens. Association pour la défense des personnes âgées en EMS et de leurs familles, APAF, 12 due des Gares, 1201 Genève.
Tél. 022 310 82 82

Call for papers

Age05
congrès international de sociologie Santé et vieillissement
25-27 août – **Neuchâtel**
Contact: peter.meyer@bfs.admin.ch
Résumé à envoyer d'ici au 1.3.05 à: peter.meyer@bfs.admin.ch
Rens.: www.age05.ch

Santé

Apartheids médicaux: nouveaux défis pour la santé communautaire

Médecine communautaire et société
1, 8, 22 février – **Lausanne** (Poliméd. Univ.)
Inscr. Serv. de formation continue de l'Uni de Lausanne, Bât. Central, 1015 Lausanne.
Tél. 021 692 22 90

Psy-trialogue

- Emotions : amies ou ennemies ? 9 février (18h30-20h30) – **Genève** (Arcade 84, 3 rue Schaub)

Rens. Pro Mente Sana, 40 rue des Vollandes, 1207 Genève. Tél. 022 718 78 40

Les inquiétantes surprises de la maturation cérébrale à l'adolescence

conférence CEPUSPP

10 février (14h15-15h45) – **Site de Cery / Prilly** (audit.)

Rens. S. Lippuner, secrét. Dpt de psychiatrie/ CHUV. Tél. 021 314 28 41

Avant et après la greffe - témoignages

conférence des aumôneries protestante et catholique des HUG

15 fév. (14h30-16h) – **Genève** (HUG, salle Opéra)

Rens. aumônerie protestante, tél. 022 382 65 90

L'apéro avec les proches

des résidents de la Maison de l'Ancre

- Alcoolisme «mondain» ou «prolétaire» 17 février (18h-19h30)

Genève (maison de l'Ancre)

Rens. Claudia Carnino, Maison de l'Ancre, 34 rue de Lausanne, c.p. 2062, 1211 Genève 2. Tél. 022 420 58 00

De l'information et de la communication médicale !

brunch de l'Espace Médiane

28 fév.(12-14h) – **Genève**

Inscr. Ligue genevoise contre le cancer, 10 pl. des Philosophes, 1205 Genève.

Tél. 022 322 13 33

Le secret médical : peut-on encore le protéger ?

forum Louis-Jeantet

3 mars (20h15) – **Genève**

Inscr. forum@jeantet.ch ou 022 704 36 38

Lieux de décès

colloque international

17-19 mars – **Sion** (IUKB)

Rens. Emmanuel Kabengele, Institut, univ.

Kurt Bösch. E-mail :

emmanuel.kabengele@iukb.ch

Handicap

Sexe et handicap

cours pour personnes avec handicap

physique

11 mars – **Yverdon-les-Bains**

Inscr. Catherine Corbaz, Procap – pour

personnes avec handicap. Tél. 032 328 73 03

Egalité - nous la concrétisons !

séminaire

18 mai – **Lausanne**

Inscr. T. Giancotti, AGILE, Effingestr. 55

3001 Berne. Tél. 031 390 39 39

Festival de théâtre sur la différence

6-11 juin – **Petit-Lancy (GE)**

Rens. Clair-Bois, fondation en faveur des

enfants et adultes infirmes moteurs

cérébraux. Tél. 022 884 38 80

Travail

La santé au travail : souffrir au travail

forum actualité HG/CEFOC

17 février (14h-16h30) – **Genève** (Maison des associations)

Rens. CEFOC, tél.022 320 39 75/ HG Serv.

Information sociale Tél. 022 420 53 00/08

L'insertion professionnelle des personnes en difficulté : aller au-delà du discours d'intention

7 avril – **Yverdon-les-Bains**

Inscr. ARPIH, Centre romand de formation et perfectionnement, 88 bis rte de la

Clochatte, 1052 Le Mont s/ Lausanne.

Tél. 021 653 86 22

Exclusion/intégration

L'Europe grandit – avec tous ?

La voix du Quart Monde dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

conférence

14 avril – **Lucerne**

Rebns. Mouvement ATD Quart Monde, La

Crausaz 3, 1733 Treyvaux. Tél. 026 413 11 66

Etrangers

Ethnopsychiatrie... autrement vu, autrement dit

- De la perte impensable au sens retrouvé . 25 fév. (20h30) – **Genève** (audit. Louis-Jeantet)

Rens. Assoc. genevoise pour l'ethnopsy-

chiatry, Dr. F James.

Tél. 022 311 34 11

Assises de l'intégration

30 avril – **Onex** (GE)

Rens. André Klopmann, secrétaire général du bureau genevoise de l'intégration.

Tél. 022 327 84 03

RENCONTRES

À L'ÉTRANGER

Société

Pacte social et démocratie. Les associations en mouvement

Congrès de l'UNIOPSS

29-31 mars – **Marseille**

Rens. UNIOPSS, 133 rue St-Maur, F-75541

Paris CEDEX 11. Tél. +33 153 36 35 00

Symposium international du micro-crédit

10 juin – **Bonn** (D)

Rens. Assoc. romande de soutien à

OIKOcredit, société coopérative œcuménique de développement, 9 av. Ste-Clotilde, 1205

Genève. Tél. 022 328 46 70

Santé

Alcool et cancer

rencontre de la Sté française d'alcoologie

17-18 mars – **Paris**

Contact: Pr Martine Daoust, secrét. grale de

la SFA, c/o Princeps Editions, 64 av. du

Général de Gaulle, F-92130 Issy-les-

Moulineaux. Tél. +33 146 38 24 14

Les soins palliatifs en arc alpin : complémentarités domicile-hôpital

2e colloque de soins palliatifs

18 mars – **Grenoble** (WTC)

Inscr. COMM Santé, 2e colloque alpin de

soins palliatifs, BP. 33 F-33360 Latresne-

Bordeaux.

Today's reality, Tomorrow's perspectives

congrès international sur le rétablissement

dans le cancer du sein

1-4 juin – **Athènes**

Rens. Hellenic Association of Women with

Breast Cancer, 21-23 Leosthenous str. GR-

18536 Piraeus. Tél. +30 210 41 80 006

Addictions. Formation à l'éthique

XXIIe journées AMSP

30 septembre - 1er octobre

Sochaux/Montbéliard (F)

Rens. Assoc. médico-sociale protestante

francophone, Paris. Tél. +33 144 74 94 74 .

Ou Entraide protestante, 47 rue de Clichy,

F-75009 Paris.

Handicap

Handicap mental PLUS maladie mentale : comment faire pour bien faire ?

colloques œcuméniques francophones de pastorale spécialisée

7-11 mars – **Clervaux** (Luxembourg)

Inscr. Anne-Lise Nerfin, 4 bis ch. des

Hirondelles, 1226 Thônex.

Tél. 022 349 61 23

Pour mieux agender...

Faites-nous part, à temps, des colloques, séminaires, etc. que vous organisez sur un sujet social.

Dernier délai de réception des infos pour le :

No 65 – mars 2005: 10 février

Hospice général, Service de l'information sociale – c.p. 3360, 1211 Genève 3.

Contact : Hélène Assimacopoulos,

Tél. 022 420 53 07. Fax 022 420 52 99.

E-mail : has-riv@ge-ariane.ch

N.B. Les informations relatives à des cycles

de formation/perfectionnement assurés régu-

lièrement et à titre lucratif ne seront pas rele-

vées dans cet agenda, mais peuvent faire

l'objet d'annonces payantes dans la revue.

Le contenu de cet agenda n'engage pas la

rédaction.